



REPUBLIQUE DU BENIN



**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE DE PARAKOU

FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE (FDSP)

Mémoire de maitrise es-science politique

Option : Science Politique et Relations Internationales

THEME

**ANALYSE DU MARATHON SALESIEN DE
PARAKOU ET SES IMPACTS SUR
L'INDIVIDU ET LA SOCIETE**

Présenté et soutenu par

DJANGUEDE Fifamè Diane

Sous la direction de

Dr AHLINVI Emmanuel Messanh

Professeur Assistant à la FDSP (UP)

ANNEE ACADEMIQUE : 2011-2012

LA FACULTE N'ENTEND DONNER AUCUNE APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS ÉMISES DANS CE MÉMOIRE. ELLES DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PROPRES À LEURS AUTEURS.

DEDICACE

Au Père Guillaume Amoussou KAMBOUNON

REMERCIEMENTS

« Il faut coudre notre perfection pièce à pièce parce qu'il ne s'en trouve point de toute faite » disait Saint François de Sales dans Lettres. XXI, 188. Nous voudrions ainsi exprimer nos sincères remerciements et nos sentiments de reconnaissance à tous ceux, qui, de près ou de loin, nous ont aidés à réaliser notre mémoire de fin de formation. Il s'agit notamment de :

- M. Emmanuel Messanh AHLINVI, notre encadreur, pour avoir accepté superviser ce travail ;
- M. Narcisse DJANGUEDE, pour les bons conseils ;
- Mme Jacqueline BAMEDOU Epse DJANGUEDE pour le soutien,
- M. Eric et Mlle Carine DJANGUEDE pour la fraternité ;
- Père Guillaume KAMBOUNON pour la permanente assistance et les bons conseils ;
- Mlle Tina FRANKE pour les conseils et le soutien intellectuel ;
- M. Amand GBAGUIDI pour l'accueil et les conseils.
- Tous les Oblats de Saint François de Sales de Parakou pour l'accueil et la fraternité ;
- Tous les étudiants (es) de la 8^{ème} promotion de la Science Politique et Relations Internationales de l'Université de Parakou ;

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AVC : Accidents Vasculaires Cérébraux

CHD-B/A : Centre Hospitalier Départemental du Borgou et de l'Alibori

CNOSB : Comité National Olympique des Sports Béninois

FBA : Fédération Béninoise d'Athlétisme

HTA : Hypertension Artérielle

IAAF : International Athletisme Association Federation (Anglais)

IMC : Indice de Masse Corporelle

MDLA : Marathon du Lac d'Annecy

MISP : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

MJSL : Ministère de la Jeunesse Sport et Loisir

MSFS : Marathon Saint François de Sales

MSP : Marathon Salésien de Parakou

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ORTB : Office des Radiodiffusion et Télévision du Bénin

OSFS : Oblat de Saint François de Sales

TAS : Tribunal Arbitral Sportif

SOMMAIRE

DEDICACE	iii
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	v
SOMMAIRE.....	vi
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I :	7
ANALYSE DU MARATHON SALESIEEN DE PARAKOU	7
CHAPITRE I : LE MARATHON COMME UNE ACTION PUBLIQUE	9
Section I : L'aspect juridique et socio-politique du MSFS	9
Section II: Le cadre d'organisation du MSFS	14
CHAPITRE II : LA STRUCTURE DES RELATIONS ET LES SYSTEMES DE POSITIONNEMENT DU MSFS	20
Section I : La dynamique relationnelle	21
Section II : Le MSFS : Une action à la croisée d'une politique d'action et de la religion	
25	
PARTIE II :	29
MARATHON SALESIEEN DE PARAKOU : L'INDIVIDU ET LA SOCIETE	29
CHAPITRE I : L'IMPACT SUR L'INDIVIDU	31
Section I : Le marathon au service de la dignité de l'Homme	31
Section II : Le marathon et la problématique de la santé individuelle au Bénin ...	36
CHAPITRE II : LE MARATHON ET LA SOCIETE	41
Section I : La politique culturelle	41
Section II : L'impact économique et financier	44
CONCLUSION	46
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	50
ANNEXES	52

INTRODUCTION

La structuration de toute société requiert des activités bien organisées en vue du bien-être des individus. Au-delà de l'actualité socio-politique présente en filigrane dans nos journées, nos actes, nos pensées; du travail professionnel qui nous préoccupe, nous fatigue parfois, se situe une autre activité qui devrait faire partie de notre vie : le sport. Ce dernier doit être distingué d'une simple activité de physique, les deux prêtant parfois à confusion.

En effet, le sport, qu'il soit pratiqué individuellement ou collectivement, qu'il se déroule dans un cadre compétitif ou non, peut être défini comme une activité qui requiert un effort physique et/ou mental. De plus, il est encadré par un certain nombre de règles et coutumes. Ainsi nous sommes conscients qu'un certain nombre de valeurs sont requises pour s'engager à pratiquer le sport. Nous faisons référence entre autres à la notion de compétitivité, du fairplay, de la réflexion, de la fraternité et du respect de l'autre.

Alors que l'activité physique est tout mouvement produit par les muscles squelettiques, responsable d'une augmentation significative de la dépense énergétique. Cette dépense physique peut apparaître dans des domaines divers, soit au cours de la pratique professionnelle, la vie domestique ou encore pendant les loisirs. En résumé, alors que le sport correspond à une notion de dépassement de soi, qui n'est pas requise dans notre recherche de bien-être¹, l'activité physique correspond à une pratique habituelle que chacun devrait avoir pour rééquilibrer sa vie sédentaire.

Alors, qu'il ait été pendant longtemps considéré comme un loisir, le sport semble être devenu un pilier pouvant refléter la grandeur d'un pays, la grandeur d'un gouvernement. Selon Jean GASTI, « le sport occupe notre quotidien. Chaque fin de semaine, des milliers de personnes assistent à des rencontres sportives payantes ou non, organisées par des fédérations ou des associations sportives² ». Est-ce que nous ne connaissons pas directement ou indirectement une personne qui fait du jogging, qui va à la piscine, qui se rend dans une salle de gymnastique, de musculation, de boxe, de karaté à un rythme régulier? De plus, le sport semble pouvoir faire rêver les sportifs eux-mêmes, mais aussi les spectateurs. En effet le milieu sportif est celui des records et de toutes sortes de

¹Queval (Isabelle), *S'accomplir ou se dépasser, essai sur le sport contemporain*, Bibliothèque des Sciences humaines, Gallimard, 2004

² Gasti (Jean), *Le droit du sport*, Ed Presses Universitaires de France, 2000

passions. Il participe également à l'éducation à travers l'éducation physique et sportive en milieu scolaire, à la culture et à la vie sociale sous forme d'associations sportives. Pour témoigner de l'importance de la pratique du sport, ce dernier se situe dans un cadre juridique. La loi de 1984 stipule que le sport de haut niveau est d'intérêt général et le sport pour tous, un droit pour le citoyen est un droit pour chaque citoyen. Nous pouvons donc affirmer que la pratique du sport constitue un droit pour chaque citoyen.

Parmi toutes les disciplines que le sport contient, une seule semble accueillir à la fois chaque individu qui qu'il soit et tout le monde à la fois : le sport de masse. Cette pratique est l'une des nombreuses branches de l'athlétisme, la mère de toutes les disciplines sportives. Dès lors, le sport de masse apparaît comme une activité universelle, qui s'ouvre à tout le monde sans distinction de sexe, ni de rang, de prouesse, ni d'expérience. Qu'entendons-nous alors par « sport de masse » ? Le sport de masse, contrairement à celui d'élite, peut être défini comme le sport auquel toute personne peut participer sans aucune distinction. C'est-à-dire sans un apport technique au préalable comme dans les autres sports, au basket, au football... Dans la catégorie de sport de masse, on peut citer classiquement la marche professionnelle d'une part et la course à pied d'autre part. La course à pied est divisée en trois catégories qui sont : le marathon et ses dérivés, le cross-country et le trial³. « *Le Sport de Masse, ainsi nommé parce qu'il s'adresse au plus grand nombre, possède plusieurs particularités qui font son charme. On peut le pratiquer quels que soient son niveau de pilotage et son âge, le résultat importe moins que la joie de participer, et il n'est pas rare que de grands champions s'alignent au côté des anonymes, pour le plaisir uniquement.* »⁴ Cette définition souligne l'intérêt et l'importance que cette discipline attache notamment à l'individu en groupe.

Mais ici qui est au cœur des échanges, des partages et qui fera objet de notre analyse est : le Marathon le roi des sports de masse qui peut rassembler jusqu'à 45.000 participants⁵ et bien plus sur d'autres courses. Le marathon n'est plus une nouveauté dans le monde. Au contraire, nous pouvons remarquer l'utilisation de ce vocable sous des

³La différence entre ses différentes courses se trouve essentiellement dans la nature de la surface, la distance et le relief/environnement dans lequel elles ont lieu. Le marathon est sur de la surface plate bitumée, le cross-country en rase campagne sur des pistes à surface non nivelée et le trial est en pleine nature avec des dénivelés d'environnement, de montagne.

⁴www.archive.ffmoto.org

⁵ Marathon de New York 2011

expressions aussi diverses que : « marathon d'un ministère », « marathon parlementaire », « marathon d'une association ». De surcroît toutes capitales du monde en ont un ! Mais que signifie ce terme réellement?

Défini selon le dictionnaire Universel comme « *une épreuve de course à pied de grand fond (42,195km) sur une route*⁶ ». Ce terme se révèle porteur d'une histoire, d'une tradition ancienne. En effet, « Marathon » est le nom d'une petite ville grecque dont l'armée malgré sa petitesse et contre l'avis d'Athènes, conscient de l'échec certain, refusa sa soumission en acceptant la guerre, connue comme la première guerre médique en 490 avant J.C., contre l'empire Perse. Héroïquement, mais aussi mystérieusement et contre toute attente, Marathon dont l'armée fut constituée d'athlètes et d'élite, gagne sur le tout-puissant Perse de chars et de chevaux.

Au cœur de cette histoire glorieuse, ce vocable vise plus spécifiquement la commémoration de l'exploit du messenger et soldat grec, Phidippidès. Cet homme aurait parcouru la distance entre Marathon, le lieu du combat et Athènes pour annoncer la victoire contre les Perses. On raconte qu'il aurait couru depuis le champ de bataille situé à une quarantaine de kilomètres au nord, près du village de Marathon, jusqu'à Athènes, et qu'il serait mort d'épuisement à son arrivée en annonçant la victoire. Par la suite, chaque année, les Grecs célébraient ainsi cet événement en reprenant ce même chemin. Au-delà d'une ville, d'un homme et d'une bataille, une véritable légende est née. Il a été créé et intégré en tant que discipline sportive à l'occasion des premiers Jeux olympiques d'Athènes de 1896, sur l'idée du philosophe français Michel Bréal⁷. Le marathon est devenu dès lors, la deuxième plus longue épreuve de fond des Jeux olympiques en athlétisme après le 50 km de marche⁸.

Aux premiers Jeux olympiques des temps modernes, la distance du marathon était environ 40 km. C'est seulement en 1921 que la distance fut définitivement fixée et officialisée grâce à l'événement suivant : pour répondre aux désirs de la famille royale

⁶ Dictionnaire Universel, Collection n°28- Edition n° 07

⁷ Michel Bréal est né à Landau le 26 mars 1832 et mort à Paris le 25 novembre 1915. Il a eu l'idée du Marathon et a rejoint le Comité olympique de 1894 pour organiser des jeux sportifs et suggéra alors à Coubertin d'organiser une « course de Marathon au Pnyx »

⁸ www.marathoninfo.free

d'Édouard VII voulant situer la course entre le château de Windsor et la loge royale au stade olympique, soit une distance de 26 milles et 385 yards (42,195 km).

Ainsi cerné, c'est à travers la mondialisation du championnat que le marathon a dépassé les frontières de l'Europe en contournant l'Amérique pour enfin conquérir l'Afrique. Tous les continents, l'ont vécu et le vive encore. Le marathon est devenu un fait social. Suivant cette évolution, ce sport finit même par s'implanter dans un seul pays de l'Afrique de l'Ouest, le Bénin où le « Marathon Saint François de Sales de Parakou » (MSFS) voit le jour en 2008.

Voici cinq ans déjà qu'à travers une congrégation religieuse de l'Eglise Catholique Romaine : LES OBLATS DE SAINT FRANCOIS DE SALES demeurant à Parakou, qu'un religieux motivé et dévoué pour la course à pied, organise ce marathon. Il ne s'agit plus d'un événement conçu uniquement pour les habitants de Parakou. Il renvoie davantage à un événement à caractère national, voire international pouvant rassembler toutes les ethnies, les cultures, les langues, les confessions et les croyances, les âges, les sexes et mêmes les malades, les personnes atteintes de handicaps. Par conséquent, cette ambiance annuelle, dotée de pouvoir unificateur, est d'une si grande envergure qu'elle suscite l'action de tous les organes de l'Etat et de toutes les institutions : les ministères, la préfecture, la mairie, la police, l'armée, la santé, les médias, ainsi que les différents sponsors et bénévoles. Tous ces corps jouent un rôle très important dans l'organisation, la réalisation et la clôture de cet événement. Le marathon est ainsi perçu comme une action publique qui nécessite une étude approfondie.

Ce développement montre que par le biais de cet engagement spécifique, l'Eglise qui a pour vocation « l'Homme » s'occupe effectivement de l'Homme. Cette ampleur de l'événement interpelle alors notre curiosité qu'elle soit intellectuelle, spirituelle ou sociopolitique. Quel est le but visé par cette congrégation religieuse dans l'organisation d'un tel événement ? C'est la somme de toutes ces observations et plus particulièrement cette question qui nous a amenés à orienter notre réflexion sur le thème suivant:

ANALYSE DU MARATHON SALESIEEN DE PARAKOU ET SES IMPACTS SUR L'INDIVIDU ET LA SOCIETE.

Nous exposerons donc l'approche sociologique du sport en général et du marathon en particulier. Cette approche aura pour objectif d'analyser le MSFS de Parakou et de saisir finement ses impacts sur l'individu, mais aussi sur la société dans les domaines aussi variés que la santé, l'éducation, les loisirs, l'économie ou encore la culture. Ce travail de recherche s'inscrit par essence donc dans un cadre de compréhension de la sociologie politique. Afin que notre démarche soit rendue plus intelligible, nous avons structuré cette étude en deux parties divisées chacune en deux chapitres. L'ossature se présente de la façon suivante :

PARTIE I : Analyse du marathon salésien de Parakou

Nous allons, dans un premier temps, aborder le marathon comme une action publique. Dans un second temps, nous allons analyser la structure des relations et les systèmes de position du Marathon Salésien de Parakou (MSP)

PARTIE II : Marathon salésien de Parakou : Impact sur l'individu et la société

Cette partie sera consacrée aux conséquences du marathon sur l'individu d'une part et sur la société, d'autre part.

PARTIE I :
ANALYSE DU MARATHON SALESISIEN DE
PARAKOU

Analyser le Marathon Saint François de Sales de Parakou, va consister à le décomposer en ces différentes étapes. Cette analyse prend en considération aussi bien la conception de ce dernier comme sa réalisation. Nous nous intéresserons plus particulièrement aux différents rapports de forces au cœur du contexte socio politique dans lequel s'inscrit cet événement annuel. Dans un premier temps, nous aborderons alors ce marathon sous un cadre juridique et le situerons dans son contexte socio politique. Puis, dans second temps, nous verrons comment s'entretiennent les relations dans cette dynamique.

CHAPITRE I : LE MARATHON COMME UNE ACTION PUBLIQUE

L'action publique est l'ensemble des relations, des pratiques et des représentations qui concourent à la production politiquement légitimée de modes de régulation des rapports sociaux. Ces relations, plus ou moins institutionnalisées, s'établissent entre des acteurs aux statuts et positions diversifiées que l'on ne peut réduire, a priori, aux seuls « pouvoirs publics » : représentants de groupes d'intérêt, journalistes, entrepreneurs privés ou usagers y côtoient ministères, organisations internationales, fonctionnaires ou encore responsables politiques⁹.

Par ailleurs, pour Jacques LAGROYE, « *L'action publique se présente concrètement comme l'ensemble des effets, pas nécessairement prévisibles et cohérents et qui résultent d'interactions entre des institutions interdépendantes, entre les agents qui font vivre ces institutions et une multitude d'acteurs sociaux intéressés par les décisions politiques, entre ces acteurs et les gouvernants*¹⁰ »

En nous appuyant sur cette définition, le marathon peut être alors reconnu comme une action publique. En un mot, le marathon représente une action qui fait intervenir des acteurs et des mobilisations, une action qui requiert un certain respect des règles se rapportant au sport et surtout une appréhension du contexte socio politique. De même, cette action publique exige une certaine organisation qu'il faudra exposer.

Section I : L'aspect juridique et socio-politique du MSFS

Dans cette section, il sera question d'aborder les règles qui régissent le domaine du sport et surtout les organes chargés d'appliquer ces règles. Puis, nous éluciderons la configuration socio-politique du marathon, notamment en ce qui concerne le cadre de son organisation.

⁹ Vincent Dubois Professeur en science politique, Uds, Membre de l'Institut Universitaire de France sur le lien www.halshs.archives-ouvertes.fr

¹⁰ Lagroye (Jacques), *Sociologie Politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de la Science Politique et Dalloz, 2002

Paragraphe 1 : L'aspect juridique

Le sport en général trouve son régime juridique dans la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Selon l'article 1^{er} de ce texte, la pratique des activités sportives et physiques est un droit pour chacun. Cette réglementation est complétée par celle du pouvoir sportif. Cela donne un cadre juridique autonome à l'activité sportive.¹¹

Au Bénin, les activités sportives et physiques sont régies par la Charte des sports. Les pouvoirs publics, conscients de la place qu'occupe le sport dans la vie de tous les jours, ont par la loi N° 91-008 du 25 février 1991 pris en compte les aspirations du peuple béninois. Ces dernières ont pu être exprimées au cours de la conférence des forces vives de la nation tenue du 19 au 28 février à Cotonou. Selon cette loi, l'Etat béninois affirme, sa volonté de donner à la pratique du sport, une nouvelle ligne politique basée sur la démocratie et les droits de l'Homme. Résultant de cette nouvelle orientation, l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives deviennent un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale¹².

Toutefois, le sport en tant qu'activité sociale est soumis aux règles générales de droit applicables aux individus et groupements. Ainsi en cas de litige dans ce domaine, des juridictions exercent leur compétence pour faire valoir le droit. Le tribunal attitré pour connaître des litiges, en matière de sport, est le Tribunal Arbitral du Sport(TAS). C'est un tribunal international qui se doit d'avoir des annexes dans chaque pays. Pourtant, au Bénin, ce tribunal n'existe pas encore. En conséquence, des difficultés à trancher des litiges en domaine sportif s'observent. Ainsi, la sanction pour les infractions commises dans le sport ne peut être appliquée ni en théorie, et encore moins en pratique.

Paragraphe 2 : Le contexte géographique et socio-politique

Le Marathon Saint François de Sales a connu son effectivité pour la première fois dans la ville Parakou, la troisième ville à statut particulier du Bénin. Depuis toujours,

¹¹ Gasti (Jean), *Le droit du sport*, Ed Presses Universitaires de France, 2000

¹² Préambule de la Charte des Sports au Bénin

Parakou demeure ordinaire sur le plan national – si ce n'est qu'en raison de sa situation géographique qui fait d'elle, la capitale « carrefour » du Bénin. Mais depuis cinq ans, les OSFS l'ont baptisée sous un nouveau nom : « Parakou, la capitale sportive »¹³. Mais qu'est-ce qui lui a valu ce baptême ? Est-ce à cause du MSFS ?

La réponse est OUI en raison des différents atouts dont dispose Parakou pour accueillir une course à pied.

Nous avons, d'abord, statué Parakou comme la « Capitale Carrefour » du Bénin parce que cette ville se situe au centre du pays. Elle devient ainsi davantage un lieu où tout le monde peut se rassembler. Ses atouts touristiques sont moindres, toutefois non négligeables, surtout parce que cette ville mène vers d'autres villes qui offrent des sites de découvertes. Par ailleurs, localisé dans le Nord-est du pays, Parakou offre un cadre idéal pour la course à pied, notamment à cause de son relief légèrement élevé et très peu accidenté. Le climat qui y règne est du type tropical.

Cette ville est un chef-lieu qui est sous la gestion de certaines autorités comme le maire élu par le peuple et le préfet délégué par le pouvoir central. Aussi est-elle constituée en arrondissement au nombre de trois (3) et dispose d'un Tribunal de Première Instance et d'une Cour d'Appel sans omettre le Centre Hospitalier Départemental qui couvre le département du Borgou et de l'Alibori (CHD-B/A).

De surcroît, Parakou est une ville aérée dans laquelle pour une population d'environ cinq cent mille habitants, il y a une personne sur dix qui se déplace à moto ou en voiture. C'est pourquoi, le flux de circulation des engins à deux et à quatre roues pouvant causer la pollution est moins dense que dans d'autres villes du Bénin. A l'exception du jeudi et du samedi, deux journées pendant lesquelles les véhicules en transit traversent la ville au nombre de 60 à 100.

Après avoir passé en revue le cadre géographique ainsi que le contexte politique dans lequel s'inscrit et événement, nous aborderons maintenant le MSFS dans son contexte

¹³ 3^{ème} édition du MSFS, Dossier de presse 2010

socio-environnemental. Le Marathon Salésien de Parakou est né dans une société à récréation monotone où le seul plaisir pendant le week-end ou leur passe-temps semble se réduire aux buvettes et aux bars de la ville. D'ailleurs, ces dernières ne cessaient de croître afin de répondre à cette forte demande. Ainsi, en 2011, un sondage dans la ville de Parakou a identifié 203 buvettes¹⁴ contre un seul stade.

Sur le plan social plus spécifiquement sanitaire, un autre point majeur reste à soulever : l'alimentation inadéquate aux besoins journaliers de la population béninoise. En effet, pendant longtemps, la population se nourrissait des « aliments de force » répondant aux efforts énergétiques, physiques à fournir à cause des travaux champêtres, la marche pour la plupart des déplacements et même la chasse à la battue, « dam'bara » en langue Baatonu, principale source d'approvisionnement en protéine animale. Bien que, la nature des activités ait changé, le type et la nature de l'alimentation demeurent inchangés. Il en résulte, une accumulation de protéines et protides visible à travers l'obésité et le développement exponentiel du ventre, du postérieur et d'une façon générale des corps des hommes et femmes, qui auraient pu être éliminés après un exercice ou une activité physique.

Ce drame humain couvert sous l'aberration du phénomène psycho-sociale dénommé « beauté ronde » a évolué conjointement avec un autre phénomène sociétal : l'abus de l'alcool. Ce dernier semblait devenir le seul moyen de rompre avec le stress de travail à l'intérieur d'une population où le secteur tertiaire prenait de plus en plus d'essor. Les conséquences de ces pratiques et ignorances sont immédiates et ne manquent de rappeler douloureusement celles subies par les pays dits développés, à savoir: le stress de travail et ses complications, l'obésité, le diabète, l'hypertension artérielle¹⁵, les maladies cardio-vasculaires, les Accidents Vasculaires et Cérébraux (AVC) et leurs complications comme l'hémiplégie. Il est d'ailleurs intéressant de constater que dans notre contexte socio-culturel spécifique, la plupart des Béninois associent ces phénomènes à la sorcellerie ou à l'envoûtement.

¹⁴ Enquête réalisée en 2011 par des étudiants en géographie et des élèves en classe de terminale

¹⁵ Selon les statistiques 2011 de l'OMS publiés sur les antennes de l'ORTB et relayés par la conférence de presse du MSFS du samedi 5 novembre 2011, 30% de la population de Cotonou est hypertendu contre 60% dans la sous-région ouest africaine

Un autre constat sur le plan social semble être que nombre de nos compatriotes vivants au sud ne connaissent pratiquement ni le centre, ni le nord du pays, et ceci, vis-versa. En dehors des rendez-vous de nécessité comme des enterrements et des affectations obligatoires de travail, le béninois voyage très peu. Ce comportement contribue à maintenir les clichés ethno-régionalistes « les gens du nord », « les gens du sud » chargés de poids historico-politiques, continuant ainsi de miner la vie de ce pays appelé à devenir une nation unie et forte associant tous ses fils et toutes ses filles pour sa reconstruction. Dans la poursuite de cette logique, le marathon ne devient-il pas à l'évidence, un moyen innovateur qui permet aux différentes ethnies de se déplacer et de se rencontrer. La rencontre devient donc l'enjeu central et peut être comprise dans son double sens : rencontrer l'autre, l'étranger mais aussi rencontrer soi-même différemment. Le sport de masse constitue, en effet, un événement hautement fédérateur dans la mesure où chacun n'a d'adversaire que lui-même, il retournera chez lui toujours gagnant parce que fier d'avoir accompli l'effort qu'il s'est proposé?

Ce contexte géographique, politique, historico-social et d'ignorance sanitaire de la population noire africaine de l'Afrique de l'Ouest, du Bénin en général et de Parakou en particulier est bien le cadre dans lequel les OSFS ont semé la graine du Marathon, un sport qui vient comme un remède naturel.

Mais comment s'organise le Marathon Salésien de Parakou ?

Section II: Le cadre d'organisation du MSFS

Cette deuxième section de ce chapitre va mettre l'accent sur toute l'organisation du marathon depuis la première édition jusqu'à la plus récente comprenant toutes les évolutions. Par ailleurs, elle va mettre en valeur le rôle des différents acteurs en ce qui concerne ce processus d'organisation et surtout les rapports entre eux. Il s'agira donc des acteurs que nous qualifions « actifs » et des acteurs dits « passifs ».

Paragraphe 1 : Le processus d'organisation du MSFS

D'une manière générale, Alain Loret définit le management du sport comme « *un processus d'organisation rationnel des ressources à mobiliser pour atteindre des objectifs*¹⁶ ». Aussi l'organisation d'un événement sportif peut-elle se définir comme un projet, c'est-à-dire « *un objectif à réaliser, par des acteurs, dans un contexte précis, dans un délai donné, avec des moyens définis, nécessitant l'utilisation d'une démarche et d'outils appropriés*¹⁷ ». Pour atteindre cet objectif, quatre grandes étapes chronologiques sont déterminées :

La conception : il est constamment préférable d'innover, des améliorations paraissent toujours nécessaires. Cette phase initiale consiste en la mise en œuvre du projet qui prend en compte l'examen de l'aspect financier et l'évaluation des possibilités, puis la mise en place d'un groupe de pilotage.

Les grandes fonctions préparatoires : cette étape regroupe les acteurs qui interviennent et que nous allons développer dans le second paragraphe. Généralement, ces fonctions sont au nombre de six à savoir:

- l'administratif et le financier ;
- le législatif et le sécuritaire ;
- la communication et les médias ;

¹⁶ Alain Loret Doyen d'EPS à la Faculté de Rouen sur le site : www.univ-rouen.fr

¹⁷ MADERS, H.-P., CLET, E., *Comment manager un projet ?*, Éditions d'Organisation, Paris, 2002.

- le commercial et le sponsoring ;
- la logistique ;
- le sportif.

Ces grandes fonctions régissent l'ensemble de l'organisation. Il faut les coordonner entre elles afin de rendre le système cohérent. Cette phase détermine la qualité du déroulement de l'événement en question au jour « J ».

Le déroulement : même si la phase précédente a été minutieuse, l'incertitude n'existe pas. Cette étape nécessite un état de veille constante et de nombreux impératifs sont à respecter pour faire face le plus rapidement possible aux impondérables.

La mise en place de postes : ceci nécessite des ressources qui participent à une gestion efficace (accueil du public, des médias, des partenaires, des organisateurs, poste de sécurité, régie spectacle, maintenance technique, direction sportive...).

Comme toute action publique, le Marathon Salésien de Parakou suit tout un processus jusqu'à sa réalisation finale. Dès lors, la première édition de ce marathon ayant lieu le samedi 26 Janvier 2008¹⁸ répond à certains critères stricts et rigoureux en ce qui concerne l'organisation d'une action publique et en particulier dans le domaine de la course à pied. Selon la déontologie d'organisation d'une course à pied, certains principes concernant la distance, le ravitaillement, et surtout l'hygiène doivent être respectés pour non seulement le bien-être de l'athlète mais aussi pour le bien commun de la société. Ainsi, pour le Marathon Salésien de Parakou, l'événement s'est imposé très tôt aux habitants de Parakou et aux citoyens du monde. En tenant également compte des paramètres socio-économiques, le MSFS a été fixé pour avoir lieu tous les deuxièmes samedis du mois de Février. Toutes les éditions suivantes ont respecté cette règle jusqu'à ce jour.

¹⁸ Les deux premières éditions ont eu lieu le samedi le plus proche du 24 janvier. Il s'agit de la date anniversaire pendant laquelle, selon le calendrier liturgique, l'Eglise célèbre la mémoire de Saint François de Sales, le Saint patron des organisateurs.

Dès les débuts, au lieu de faire allusion au terme « Marathon » qui signifie « Course sur 42,192 km », il faudra plutôt parler d'une course car, ni la première, ni la deuxième édition ne comportait la distance des 42,192km. Il n'y avait que 3km, 10km et 21km. Toutefois, les exigences du ravitaillement en eau et en aliments énergétiques étaient respectées : pour tous les 3km à 5km, selon les réglementations internationales de l'IAAF régissant ce sport, il fallait prévoir donc environ 200ml d'eau et delà de 2h d'effort, soit pour une distance de plus de 12km de marche, il faut y associer de la boisson glucosée et à plus de 21km, des aliments énergétiques à digestion rapide comme de la banane, des oranges et aussi des ignames/pommes de terre bouillies. Mais à partir de la troisième édition, les distances ont été modifiées et mesurées selon le compteur JONES¹⁹. Immédiatement, le Marathon Salésien de Parakou a été classé sur la liste des grands marathons au monde avec pour distances 42,195km, 21km et 10km. Pour les différentes distances, les courses ont lieu le même jour sauf que les heures des départs diffèrent. Alors pour le marathon lui-même, c'est-à-dire, les 42,192km, le départ est à 06h00mn à Tchatchou²⁰ et quant aux deux autres distances, le départ est à 08h30mn devant l'avenue de la Paroisse Saint François de Sales d'Okédama

De même, comme pour tout événement, il faut un budget prévisionnel. Celui du Marathon de Parakou est établi en fonction du nombre des participants qui est limité à 1000athlètes. Son budget s'inscrit dans l'intervalle de 10 à 13millions. Chaque participation au Marathon Salésien de Parakou donne droit à un maillot de course, un numéro appelé dossard et une médaille à la fin de la compétition. Donc chaque athlète est gratifié pour sa participation

Par ailleurs, le MSFS se prépare dans un intervalle de huit mois. Cela sous-entend que les actions préliminaires, notamment concernant l'imprimerie - secrétariat : le dossier de presse richement illustré, les différentes correspondances, les affiches publicitaires, les posters, les fiches d'inscription et la commande des médailles commencent très tôt ; ceci déjà au lendemain de la précédente édition et s'étend donc du mois de Juillet de l'année

¹⁹ C'est un instrument respectant les normes internationales de mesurage selon les règlements de l'IAAF

²⁰ C'est le point officiel de départ des 42,195km, c'est un arrondissement de la commune de Tchaourou, située à 25km de Parakou

précédente au mois de Mars de l'année de l'édition correspondante, avec une forte concentration dans les deux derniers mois précédant l'événement. Ces deux mois servent aux conférences de presse, aux annonces publicitaires et communication dans la presse écrite, sur les stations radios et les chaînes télévisuelles, des blogs et sites internet²¹. Nous n'avons guère de mentionner que l'intégralité de ces activités ci-dessus citées repose sur des acteurs.

Mais quels sont alors les rapports entre ses différents acteurs ?

Paragraphe 2 : Les différents acteurs du MSFS

Le marathon représente un événement qui fait intervenir presque tous les organes de l'Etat ainsi que la majorité des administrations publiques. Evidemment, cet événement dépend également de la volonté des individus qui voudront bien y participer. Dans cette sous-partie, il s'agira de porter un regard sur chacun de ces acteurs.

Nous distinguons deux catégories d'acteurs sur le Marathon Salésien de Parakou : il s'agit des acteurs « actifs » et des acteurs « passifs ».

- 1- Les acteurs actifs : ils regroupent les organisateurs mêmes du marathon en tant qu'acteurs actifs majeurs et des bénévoles, des volontaires-indemnisés, des médecins, des agents de sécurité et des journalistes comme d'autres acteurs actifs mineurs.
 - ✓ Les acteurs actifs majeurs : c'est la personne morale des Oblats de Saint François de Sales représentée par un de leurs confrères, qui, de plus est athlète lui-même. Il se trouve actuellement à son record de participation, soit 106 marathons, incluant de neuf ultra-marathons de 89,9km²² et de deux participations aux 100 miles équivalant à 160 km²³. C'est donc à travers ce religieux et prêtre salésien - intellectuellement, spirituellement et humainement bien formé et sportivement expérimenté- que les OSFS coordonnent toutes les activités se référant au marathon.

²¹ www.marathon-salesien.fr/ www.jogging-international.net/ www.vo2.fr/

²² www.comrades.com

²³ Juillet 2005 *Washie*, RSA

- ✓ Les acteurs actifs mineurs : les activités de ces intervenants dépendent des acteurs majeurs. Ils interviennent chacun dans un domaine spécifique. Ainsi, il s'agit des bénévoles qui sont, entre autres, issus d'autres congrégations religieuses s'occupant des ravitaillements (depuis la fabrication jusqu'à la distribution pendant la course). Les agents de sécurité représentés par les militaires, les gendarmes, les sapeurs-pompiers, les policiers mais aussi les scouts et les marshals sont chargés d'aiguillonner et d'encadrer le circuit de la course. Ils ont pour mission d'une part, d'éviter les fraudes au niveau des athlètes et d'autre part assurer la sécurité routière afin d'éviter des accidents. Cette catégorie comprend également les agents de santé. Ils sont chargés d'apporter des soins à titre préventif en organisant des visites médicales, de massage en cas de crampe. En collaboration avec les sapeurs-pompiers, il s'agit également de transporter les athlètes qui sont à bout de souffle ou « blessés » à la tente médicale supervisée par un ou plusieurs médecins sportifs. Enfin, nous mentionnons les journalistes qui jouent à la fois un rôle d'annonceur, donc avant l'événement et un rôle d'informateur au jour de la compétition à travers des retransmissions en direct. Cette diversité d'acteurs dépend des acteurs actifs majeurs.

2- Les acteurs passifs : il concerne les athlètes eux-mêmes qui sont la cible de l'événement. A la deuxième édition, ils étaient 1455 athlètes et cela malgré la limite fixée à 1000 athlètes. Cependant lors de la troisième édition, édition qui correspond à l'insertion des 42,192km ainsi qu'à la suppression des 3km, le nombre des participants a baissé jusqu'à atteindre seulement 885 athlètes au cours de l'édition dernière. Cette baisse successive de l'effectif est due aux préjugés de la population qui pense ne pas être capable de faire au moins 10km de marche ou de jogging. Ainsi, la plupart de ceux qui avaient participé à la première et deuxième édition en faisant les 3km ont par conséquent abandonné. Curieusement, l'effectif sur le marathon (42,195km) et le semi-marathon (21km) s'est accru par la participation de certains parmi ceux qui avaient couru les 3km et 5km les années précédentes. (L'individu, dans notre société, se limite donc à l'avance et ne participe que lorsqu'il y aura quelque chose à y gagner). Et voilà pourquoi le MSFS de Parakou s'y prend autrement.

Quelle est la position de ce marathon en tant qu'une action publique, et organisée par l'Eglise ?

CHAPITRE II : LA STRUCTURE DES RELATIONS ET LES SYSTEMES DE POSITIONNEMENT DU MSFS

Cette articulation suppose de commencer par des questions, en apparence, simples. Qui sont les agents engagés dans la production d'une politique, surtout sportive ? Comment s'organisent les relations qu'ils entretiennent, leurs coopérations, leur division du travail, leurs hiérarchies officielles et effectives, leurs concurrences internes et leurs soutiens externes ? Au-delà des acteurs actifs et passifs, s'inscrivent d'autres agents qu'il convient de classer dans la catégorie des partenaires et sponsors. En quête de notoriété, c'est surtout leur multiplicité et leur diversité qui sont frappantes.

A travers ce chapitre, après avoir exposé dans un premier temps la dynamique des relations au niveau de ces partenaires et sponsors, il nous semble fondamental d'effectuer une analyse du MSFS à travers ses organisateurs en faisant ressortir leur objectif et surtout montrer comment une telle action publique agit non seulement au plan politique mais aussi sur le plan spirituel.

Certaines questions méritent d'être posées ici :

Quelles sont les relations que fait entretenir le MSFS au plan national et au plan international ?

Quels sont les objectifs d'un tel marathon ?

Quels sont les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs ?

Et quelles est la finalité du marathon ?

Section I : La dynamique relationnelle

Le Marathon Salésien de Parakou en tant qu'action publique est événement qui requiert le soutien à la fois morale et financière de toute personne morale ou physique. Il se construit donc dans un cadre de relations à la fois au plan interne, mais aussi au plan externe.

Paragraphe 1 : Les relations au plan interne

Grâce aux partenaires relevant du domaine public et privé, les organisateurs du Marathon Saint François de Sales de Parakou parviennent à, non seulement respecter les normes et règlements mais aussi à couvrir toutes les dépenses y afférant. Les partenaires publics se résument au Ministère de la jeunesse des Sports et Loisirs (MJSL) qui est l'institution gouvernementale chargée de réglementer toute activité sportive au Bénin. Ainsi, ce ministère, à défaut d'un apport direct se fait très souvent représenté à chaque édition pour le lancement.

Ensuite, il y a la Fédération Béninoise d'Athlétisme, l'organe légal qui supervise l'organisation de toute activité du ressort de l'athlétisme. Par la présence de cette fédération, le MSFS de Parakou est encadré par la ligue d'athlétisme qui est à son tour un organe décentralisé de la fédération. Cette ligue joue le rôle d'officiels techniques et s'associe à son tour aux agents de sécurité. D'autres partenaires sont également à souligner ici en tant que sponsors publics. Nous faisons référence à la mairie de Parakou qui, depuis deux ans maintenant, prévoit dans son budget un soutien au Marathon Salésien de Parakou.

Par ailleurs, les partenaires privés sont majoritairement des sponsors. Ce qui implique qu'ils soutiennent financièrement l'événement. Ils deviennent de plus en plus nombreux d'édition en édition. Leur apport peut s'identifier, en effet, à l'aide du tableau indicateur qui entre dans la conception du dossier de presse de chaque édition. Ce tableau qui présente la grille de sponsoring est le suivant:²⁴

²⁴ Dossier de presse, 4^{ème} édition du Marathon Salésien de Parakou ; P. 10

GRILLE SPONSORING

	CATEGORIES CONTREPARTIES	DIAMANT* Sponsor Officiel 5.000.000F.CFA	GOLD 3 000 000 F.CFA	SILVER 1 500 000 F.CFA	BRONZE 1 000 000 F.CFA
1	Pub : Site Web du marathon de Parakou	Oui Première page et page sponsors	Oui 2ème en Première Page	Oui Page sponsors	Oui Page Sponsor
2	Pub : Inscription T-shirt	Oui + Logo (en premier plan)	Oui	Oui	Oui
3	Pub : Inscription sur affichages	Oui	Oui	Oui	Non
4	Lettre remerciement & bilan événement	Oui	Oui	Oui	Oui
5	Offre CD événement (vidéo/photo)	Oui	Oui	non	Non
6	Spot pub : radio ORTB (& autres FM Parakou)	Oui	Oui	Sous-titré TV	Sous-titré TV
7	A chaque PK le long du Parcours	Oui	Non	Non	Non
8	Un Passage Télé ORTB	Oui avec Kakemono	Non	Non	Non

Dans la grille ci-dessus, les OSFS demeurent pour l'instant les seuls et uniques sponsors officiels. Ils couvrent ainsi l'événement à près de 60% du budget annuel ; 25% du budget restant est pris en charge par une banque africaine. L'intervention des autres sponsors prend en compte les 15% du budget restant. Le tableau ci-dessus met bien en relief que les relations s'inscrivent dans un partenariat de type « gagnant-gagnant ». A côté de ceux-ci se trouve un « désigner-créateur » chargé de confectionner les tee-shirts et d'y mettre le logo du marathon avec ceux des partenaires et sponsors. Les chaînes télévisuelles, les stations radio et la presse écrite ayant pour mission la diffusion de la campagne publicitaire s'ajoutent également aux autres partenaires.

Tous ces partenaires collaborent au plan national avec les organisateurs du marathon et œuvrent en même temps pour leur propre notoriété tout en concurrençant d'autres entreprises qui offrent les mêmes prestations.

Paragraphe 2 : les relations au plan externe

Tout d'abord, nous pouvons constater que les relations au plan international ne sont pas aussi élargies qu'au plan interne. Les partenaires ici peuvent agir soit directement (don matériel ou financier) soit indirectement (invitation des meilleurs athlètes). Dès la deuxième édition du marathon, dans la mesure où la première était uniquement à la charge des OSFS eux-mêmes, l'événement est soutenu financièrement et matériellement par un seul sponsor externe et ceci jusqu'à ce jour. A part ce sponsor, nous pouvons citer un ensemble de partenaires variés parmi lesquels il y a un groupe de presse international qui domicilie le site, il y a des clubs sportifs en Haute Savoie, France et à Johannesburg, Afrique du Sud. La société de fabrication des médailles doit être aussi assimilée aux partenaires puisqu'elle offre son soutien en réduisant le coût de fabrication des médailles distribuées à chaque athlète.

Dans un sens plus large, le Marathon Salésien de Parakou est en lien de partenariat étroit avec d'autres marathons sur plan international, comme par exemple le Marathon du Lac d'Annecy (MDLA) qui est connu comme le cinquième meilleur marathon en France. Chaque année, ce dernier invite à ses frais le vainqueur du marathon de Parakou afin qu'il puisse confirmer sa performance sur cette course. De plus, depuis cette année, un autre marathon français, le Marathon de Beaujolais, se mêle à la danse. Très récemment, la participation d'un québécois a même permis au MSFS de Parakou de nouer un lien de partenariat avec le semi-marathon de Gatineau, Canada. Les meilleurs athlètes béninois sont invités non seulement pour la course, mais aussi pour la découverte sportive et touristique du pays hôte.

Les relations au plan externe sont très restreintes comparées à celles au plan interne. Toutefois, elles sont indispensables à une meilleure organisation du MSP. Ces partenaires se veulent acteurs mais il reste beaucoup à faire pour que le soutien matériel et financier du marathon soit à la hauteur des attentes des organisateurs.

Section II : Le MSFS : Une action à la croisée d'une politique d'action et de la religion

L'Eglise est une institution autonome et indépendante de l'Etat. Malgré ce constat, il nous paraît important de rappeler que les deux travaillent dans un même cadre sociétal, avec des moyens différents certes, mais pour la même cible : l'Homme et la société. Le MSFS, analysé sous l'angle d'une action publique visant à résoudre un problème d'ordre social, utilise des moyens relevant du domaine évangélique ainsi que ceux issus du domaine social et politique.

De cette manière, nous avançons deux questions essentielles :

- Comment ce marathon salésien s'inscrit dans le cadre public ?
- Comment l'Eglise parvient-elle à réunir tout le monde sans aucune distinction grâce à cet événement?

Paragraphe 1 : Le marathon comme une politique d'action

Les Oblats de Saint François de Sales sont une association reconnue et déclarée au Bénin par décret du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) publié dans le Journal Officiel du 1^{er} Aout 2008. A cause de leur statut juridique reconnu, ils sont appelés à être des éducateurs. Le Marathon Salésien de Parakou est, en fait, l'idée de cette congrégation religieuse. Il est alors organisé dans un but très précis que nous pouvons formuler de la façon suivante: remettre l'Homme debout dans toute sa dignité. En effet, ces religieux vivent en communauté et ont pour charisme²⁵ de vivre et de répandre la pensée spirituelle et humaniste de Saint François de Sales²⁶. Le coordinateur de ce marathon, le P. Guillaume, lors d'une interview accordée au magazine « VRAI²⁷ » affirme que : « *La manière salésienne ouvre à l'accueil de soi, de l'autre, de l'événement et même l'improbable y trouve une harmonie* ». Cette affirmation est renforcée à l'occasion d'une

²⁵ Le charisme est un trait actif et original sur lequel repose toute l'existence des congrégations religieuses et qui les distingue les unes des autres.

²⁶ Evêque et Docteur de l'Eglise (1567-1622)

²⁷ Magazine Voir, Réfléchir, Agir ; Page 8 ; Pages ouvertes-Juin 2010

autre interview pendant laquelle, il explicite davantage le charisme sous-jacent au MSP. Il ajoute que : « *l'esprit de Saint François de Sales est de faire bon accueil aux talents de chaque membre pour la promotion et le développement intégral de l'être humain, avec mes confrères, nous nous sommes engagés dans l'aventure de l'organisation de ce marathon pour mieux communiquer avec les hommes et femmes de notre temps* »²⁸.

L'objectif est alors de porter un regard de plus en plus positif sur l'être humain promouvant ainsi une société de plus en plus fraternelle. Pour les OSFS, grâce à cet événement, l'être humain peut reconnaître sa dignité, ce qui implique aussi la reconnaissance de la dignité de son corps. A travers l'entraînement pour le marathon, l'Homme peut donc prendre soin de son corps tout entier, et (re)trouver un équilibre physique mais aussi psychique. Le but n'est pas de faire gagner tout le monde, mais de faire participer ce monde. L'autre objectif qui sous-tend cet événement est de rehausser la pratique de l'athlétisme qui semble être abandonnée dans toutes ses disciplines au détriment du football. Une fois ces objectifs atteints, l'être humain peut vraiment prendre la commande de sa propre vie.

Paragraphe 2 : Le marathon : une action au cœur de l'Évangile

Si le marathon est une action publique d'ordre social, il demeure que les organisateurs relèvent du domaine religieux. En la qualité de Pasteur, les membres organisateurs n'ont pas pour autant laissés à la marge leur activité pastorale, c'est-à-dire celle de conduire et de ramener le peuple vers Dieu. C'est pourquoi, à chaque édition, ils retiennent une pensée de Saint François tout en gardant inscrite chaque médaille la pensée mère de la vie de leur Saint « Tout par Amour, Rien par Force ». A travers chaque communication, la pensée proposée pour chaque édition est exposée. Alors, depuis la première édition jusqu'à la plus récente, les pensées étaient toutes différentes bien que qu'elles soient orientées vers le même but.

Ces pensées salésiennes, tout en étant cohérent avec l'enseignement de l'Église s'adressent à toute personne indépendamment de ces croyances et de sa

²⁸ Canard du Nord N° 190 du 26 au 31 Octobre 2011, Page 9

confession. Inspirées de l'Évangile, le message véhiculé devient universel interpellant tout le monde. Ces pensées, au-delà de leur utilité dans le cas présent du marathon, sont des règles et des recommandations de vie en vertu desquelles toute société accéderait enfin à vivre paisiblement. Il s'agit des pensées humanistes et humanisantes !

Ces différentes pensées ainsi que leurs explications sont exposées dans le tableau ci-dessous.

Tableau récapitulatif des pensées Salésiennes utilisées pour le MSFS²⁹

N°	Année	Édition	Pensée	Sens adapté au MSFS
01	2008	1 ^{ère}	Ayez la patience de Marcher jusqu'à ce que vous ayez des ailes pour voler	Cette pensée encourage la population à donner du temps au temps, d'où l'importance de l'adage : « petit à petit, l'oiseau fait son nid »
02	2009	2 ^{ème}	Tout par Amour, Rien par Force	Cette pensée célèbre marquée sur les médailles du MSFS invite les athlètes à établir une relation avec l'autre. Participer au marathon devient ainsi une possibilité de cheminer avec l'autre et vivre ensemble dans un amour parfait. Dans ce contexte, la capacité à aimer prend le sens de vouloir le bonheur de l'autre en lui prêtant attention
03	2010	3 ^{ème}	L'homme, Roseau fragile, mais roseau d'or	C'était l'année des premiers 42,195 : le vrai marathon, jamais organisé dans l'histoire sportive du Bénin. Le roseau est une branche très flexible qui même lorsque le vent souffle fort se tord sans se casser. Cette pensée affiche un regard optimiste sur l'individu qui « court » malgré ses limites. Il possède une force intérieure qui nourrira son endurance sur le chemin
04	2011	4 ^{ème}	Qui a gagné le Cœur de l'Homme, a gagné tout L'homme	L'individu doit vivre en confiance et se faire confiance. Le cœur est le centre de toute vie et sur ce chemin, aussi dur auquel il se présente, l'individu peut encore établir une chaîne de dialogue, d'amitié et de tolérance avec ses partenaires.
05	2012	5 ^{ème}	Marcher simplement et Vous marcherez en confiance	Marcher, nous rappelle Saint François de Sales, c'est cheminer, 'tirer chemin', évoluer... La marche est le signe de la vie, du mouvement, c'est l'image de notre existence ! Marcher simplement, c'est donc vivre simplement notre existence

²⁹ Edition d'Annecy des œuvres de Saint François de Sales, Tomes, 3 ; 5 ; 12 ; 19.

L'analyse faite du Marathon Salésien de Parakou en prenant en compte son objectif, ses acteurs et sa finalité a permis de cerner les contours du thème de notre travail. A partir de cette analyse, nous aborderons dans la partie suivante l'impact du Marathon Salésien de Parakou sur l'individu et la société.

PARTIE II :
MARATHON SALESIIEN DE
PARAKOU : L'INDIVIDU ET LA SOCIETE

Cette deuxième partie est consacrée à analyser les impacts du Marathon Salésien de Parakou. De ce fait, nous aborderons les différentes actions et effets signifiants mises en place au cours, mais aussi dans l'après coup de cet événement. Ces événements seront prises en compte dans notre travail de concernant leur influence à l'échelle intra-individuelle, interindividuelle voire sociétale.

CHAPITRE I : L'IMPACT SUR L'INDIVIDU

La quasi-totalité des comportements humains sont influencés par l'environnement social, même ceux qui satisfont un besoin physiologique naturel, comme le fait de manger. La façon d'être des de l'individu est indéniablement déterminée par les relations proximales et distales qu'il entretient avec les autres. L'homme se révèle d'être le résultat conjoint d'un substrat biologique et d'un environnement psycho-socio-culturel. L'individu en tant que composante de la société est au centre de ce marathon. C'est grâce à lui, mais aussi pour lui que l'objectif de cet événement sera véritablement atteint. Le Marathon Salésien de Parakou devient donc un facteur essentiel ayant une influence positive considérable sur l'individu. Dans ce chapitre, nous nous proposerons de démontrer alors comment cet événement peut changer les comportements de l'individu et en même temps, créer un écart entre individus.

Section I : Le marathon au service de la dignité de l'Homme

Comme, cela a été développé dans la première partie, c'est dans l'objectif de voir l'homme debout que les OSFS organisent le Marathon. L'individu devient l'élément sur lequel, il serait important d'analyser les effets du marathon. Dans cette section, nous mettrons d'abord en lumière, les nouveaux comportements développés par l'individu puis les difficultés sociales auxquelles l'événement se trouve confronté.

Paragraphe 1 : Le marathon et les comportements de l'individu

Comme toute activité sportive, le marathon est un sport qui requiert, bien évidemment, des entraînements réguliers avant l'avènement de la compétition, qu'il s'agisse d'athlètes amateurs ou d'athlètes professionnels. Dès lors, les individus envisageant de s'engager pleinement à cette « fête du sport » ouvert pour tous, commencent très tôt les entraînements. Depuis maintenant cinq ans, nous pouvons constater un certain nombre non négligeable de personnes courir le long des routes et cela à toutes les heures de la journée. Ainsi, la nature des activités récréatives possibles a profondément changé non seulement au sein de la capitale sportive, Parakou, mais aussi

dans d'autres villes et régions du Bénin. Il n'est plus rare d'apercevoir hommes et femmes, jeunes et enfants faisant leur jogging matinal ou vespéral le long des artères principales des villes et des villages ou encore dans les grands stades: Stade Municipale de Parakou, Stade de l'Amitié de Cotonou et bien d'autres. Par ailleurs, ceux qui n'ont pas pu le faire le matin, au retour du service, à partir de 19h s'y mettent.

Autant l'individu peut utiliser autrement son énergie, autant il peut à travers le marathon développer l'esprit de simple participation et non celui d'une participation en vue de remporter nécessairement un trophée, au risque d'être vu et de se voir incapable. C'est donc un événement sur lequel, nul n'est perdant et chacun gagnant. Chaque Le marathon salésien devient donc un événement au cœur duquel nul n'est jamais perdant, et chacun gagnant. Dans la mesure où chaque participant, dans sa catégorie respective, effectue la distance pour laquelle il s'est librement inscrit au préalable l'accomplissant selon les règlements officiels de la course et de l'IAAF, chaque athlète reçoit une médaille ainsi qu'un cadeau sportif selon les ressources disponibles. Le coordinateur de ce marathon souligne davantage cette idée maîtresse en expliquant que : « *Le marathon est synonyme d'endurance...Pas question de se forcer abusivement. Pas de démesure ; il s'agit de tirer chemin et non de tirer profit, sauf le profit issu de ses propres erreurs passées*³⁰ ». Le marathon salésien devient dès lors un rendez-vous où l'individu grandit progressivement dans son naturel profond, n'ayant pour adversaire que lui-même.

Dans le marathon de Parakou, le dopage, la corruption et la violence sont exclus car chacun court dans sa catégorie et reçoit de prix dans sa catégorie. En effet, nous distinguons les catégories suivantes :

- La catégorie des femmes
- La catégorie des hommes
- La catégorie des vétérans
- La catégorie des personnes obèses
- La catégorie des personnes plus endurantes (lentes)
- La catégorie des familles

³⁰ Magazine Voir, Réfléchir, Agir ; Page 8 ; Pages ouvertes-Juin 2010

- La catégorie des équipes de 20 personnes courant ensemble tout au long des 42,195km

En somme, ces catégories semblent refléter un véritable kaléidoscope de la société béninoise/ parakoise accordant une place valorisante à chacun. Tout athlète est, en effet, valorisé en vue du meilleur qu'il peut devenir aussi bien concernant lui-même que la société. Nous pouvons émettre l'hypothèse que tous ces avantages octroyés aux participants suscitent en eux le désir de revenir l'année suivante. Afin d'atteindre une participation notable des individus pour la distance du marathon à proprement parler, soit 42,195km, les organisateurs offrent davantage des prix spéciaux, tels que des chaussures de course à l'intégralité de ces participants – indépendamment de leur classement. Grâce à cette forme de motivation gratifiante, à tous les participants sur les 42,195km et avec ces formes d'incitations, la réticence des individus à participer à cette distance, qu'ils jugent trop longue, disparaît progressivement au profit de l'accroissement de l'effectif sur le marathon.

Enfin, nous nous proposons de souligner l'un des objectifs majeurs des OSFS, c'est-à-dire d'amener l'individu à se prendre en charge de façon responsable, autonome collaborant ainsi à son processus de maturation psycho-affective. Or, nous assistons actuellement à un phénomène sociétal complexe qui s'exprime par le désir du Béninois de tout obtenir gratuitement. Cela comporte le risque de lui priver indéniablement de sa liberté individuelle l'enfermant dans une relation de dépendance, voire de l'assistanat. C'est pourquoi, ils ont fixé un coût pour la participation en fonction des distances. Malgré cela, les individus participent et paient. Dans le but de soutenir et d'éclairer l'individu quant à la manière de prendre soin de son corps, le marathon lui permet aussi de s'affirmer et de jouir d'une pleine indépendance, cette liberté tant prônée et recherchée aujourd'hui. Cela est, bien évidemment, le propre du sport individuel où chacun est appelé à se discipliner pour aller jusqu'au bout de l'objectif fixé. En somme, cet événement sportif promeut un mouvement d'émancipation personnelle.

Cependant, l'individu baigne dans un monde à religions diverses. La République béninoise est déclarée laïque. Or, le marathon, en tant qu'événement social, est organisé

par un institut de l'Eglise. Quelles sont alors les difficultés auxquelles peut être confronté l'organisation de ce Marathon Salésien de Parakou ?

Paragraphe 2 : Ambiguïté religion et événement populaire dans un contexte multiconfessionnel

La religion est l'ensemble des croyances et des pratiques culturelles qui fondent les rapports entre les hommes et le sacré. Nous observons une multiplicité de religions présentes à travers le monde. La République du Bénin, n'en fait pas l'exception en se démarquant par une diversité de confessions religieuses. L'Eglise catholique s'inscrit naturellement dans cette diversité comptant 20% de la population béninoise parmi ses fidèles. L'objectif de toute religion est de répandre sa vérité qui touche et inspire, faire de nouveaux fidèles. L'Eglise catholique a non seulement pour objectif d'avoir de nombreux fidèles pour partager ses valeurs, mais aussi de s'occuper de l'Homme et de l'aider à s'affirmer dans son environnement socio-culturel.

Les organisateurs du MSFS sont un institut de l'Eglise Catholique, qui envisage surtout de se faire connaître par le biais des pensées de leur fondateur qui n'ont rien perdu ni de leur force spirituelle, ni de leur actualité brûlante; pensées renouvelées à chaque édition. Par conséquent, il s'agit d'un moyen intéressant de faire de nouveaux convertis. Ainsi, nous pouvons constater que leur mission religieuse est indissociablement associée à leur mission sociale, celle de voir l'Homme épanoui. Cela a suscité beaucoup d'interrogations au niveau des fidèles issus d'autres confessions religieuses. Ils émettent une certaine réserve pour participer au Marathon Salésien de Parakou dans la mesure où cette nomination peut prêter à croire que tous ceux qui y participent ont tendance à non seulement accepter l'objectif, mais aussi à devenir des néophytes

Cela pourrait constituer une des raisons rendant compte du nombre de participants qui se réduit depuis 3ans car l'effectif varie entre 830 et 920 athlètes. Néanmoins, cette difficulté reste mineure car les sondages ont prouvé que les fidèles de l'Eglise catholique participent le moins à l'événement. Curieusement, ce sont donc les fidèles des autres confessions qui sont les plus nombreux.

Le Marathon Salésien de Parakou au-delà des comportements de l'individu s'est le plus intéressé au corps de l'individu, donc à sa santé.

Section II : Le marathon et la problématique de la santé individuelle au Bénin

Pour aborder cette section, il nous semble indispensable dans un premier temps, de faire un état des lieux des maladies dont souffrent les individus, plus particulièrement celles dues à l'accumulation de mauvaises graisses. Dans un second temps, nous allons démontrer les valeurs pour la santé qui entourent la pratique du sport.

Paragraphe 1 : Etats des lieux

Ces dernières années, dans le domaine de la santé, l'attention des pouvoirs publics et de la presse s'est beaucoup concentrée sur l'apparition des maladies chroniques, qui autrefois étaient quasi inexistantes dans notre sous-région. En effet, les maladies chroniques sont des maladies de longue durée, non contagieuses et, pour la plupart, évitables. Elles sont la première cause de mortalité dans le monde. De surcroît, ces maladies représentent un coût important pour la société. Ces des maladies autrefois rares en Afrique ont commencé à apparaître ; il s'agit entre autre, De façon exemplaire et non exhaustive, nous pouvons citer l'hypertension artérielle, les accidents vasculaires et cérébraux (AVC), les maladies cardiovasculaires, le stress, l'obésité, le diabète parmi un ensemble de maladies à la fois liées à l'alimentation et au manque d'activité physique.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit l'accident vasculaire cérébral (AVC) comme « l'installation rapide des signes cliniques localisés et globaux de dysfonction cérébrale au-delà de 24 heures de durée, pouvant conduire à la mort, sans autre cause apparente qu'une origine vasculaire ». En effet, il s'agit d'une maladie qui est, le plus souvent, causé par un caillot de sang qui bouchant une artère cérébrale. Le sang ne peut alors plus circuler. Le manque d'oxygène en est la conséquence fatale causant ainsi la mort des cellules que l'artère alimentait .C'est la deuxième cause de mortalité à travers le monde, après le cancer. La prévalence des AVC en Afrique noire est de 5-24% entre 40 et 44 ans. La prévalence hospitalière des accidents vasculaires cérébraux au Bénin est de 13,86%.

Les maladies cardiovasculaires sont quant à elles des maladies dues à l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le tabagisme, le diabète sucré, l'excès pondéral et l'hérédité. La fréquence des facteurs de risque cardiovasculaires semble plus élevée chez les sujets d'origine d'Afrique subsaharienne. La présence importante de ces facteurs de risque cardiovasculaires dans les populations noires, est particulièrement marquée pour l'hypertension artérielle. En Afrique subsaharienne, la fréquence de l'hypertension artérielle atteindrait 10 à 15 % de la population avec des taux élevés d'AVC et d'insuffisance rénale. Au Bénin, la prévalence hospitalière d'hypertension artérielle est de 27,5% chez les adultes.

Le diabète est une maladie non transmissible caractérisée par une augmentation du taux de sucre dans le sang due à une diminution de la quantité ou bien de la qualité d'insuline produite par le pancréas. La prévalence du diabète au Bénin est de 5%. L'obésité est une augmentation du poids liée à une accumulation de graisse. Elle est déterminée par de l'Indice de Masse Corporelle (IMC). Lorsque ce dernier est supérieur à 32, le surpoids devient pathologique : nous employons alors le terme « obésité ». La prévalence de l'obésité au Bénin est de 29,8%.

L'intégralité de ces maladies trouvent leur cause dans à une alimentation très riche en glycémie et à un manque d'exercice physique qui aurait pu permettre d'éliminer la grande quantité de sucre et/ou de lipide dans le sang. Les conséquences sont fatales. Malheureusement la population béninoise vit, baigne et entretient la croyance et l'ignorance qui associent les symptômes de ces maladies à la sorcellerie et à l'envoutement. Ici il serait juste d'apprécier à sa juste valeur que ce soit des religieux catholiques qui prennent l'initiative de démystifier ces types de croyances ou d'associations.

Paragraphe 2 : Le marathon à la fois « vaccin et sérum »

Le marathon est une épreuve très intense et éprouvante pour l'organisme pouvant épuiser totalement les réserves en sucre, carburant principal de l'effort physique et intellectuel. Puisque la capacité de terminer un marathon présuppose un long moment

d'entraînement, il devient ainsi chez l'individu un moyen préventif efficace et efficient des maladies auparavant explicitées.

Une activité physique capable d'être bénéfique pour la santé dure au moins 30 minutes à l'intensité modérée (marche soutenue). Cette dernière doit être pratiquée au moins cinq jours par semaine. Ou encore, c'est une activité qui dure au moins 20 minutes avec une intensité élevée (jogging) pratiquée trois fois par semaine.

Ces bénéfices permettent l'amélioration de la santé, du bien-être et de la qualité de vie. Nous pouvons distinguer des bénéfices de l'ordre physiques et de l'ordre psychologiques. Les bénéfices physiques et psychomoteurs

- Les bénéfices physiques

- Au niveau de la fonction musculaire : il y a une acquisition des compétences et un maintien de la masse musculaire, de même qu'une prévention de la perte de la masse musculaire due au vieillissement.

- Au niveau osseux : il y a une acquisition du capital osseux entre 10 et 18 ans et le maintien de ce capital osseux après le pic de masse osseuse (20-25 ans) notamment chez la femme.

- Au niveau du cerveau : l'individu jouit d'un renforcement de l'unité neurovasculaire prévenant ainsi du vieillissement physiologique précoce et entraînant une résistance à la maladie d'Alzheimer.

- Au niveau métabolique : nous observons une augmentation du diamètre des artères qui permet d'améliorer l'état des diabétiques de type 2, des hypercholestérolémies, des HTA, maladies coronariennes³¹ (avec diminution de la mortalité de 25 à 35% chez ces derniers).

³¹C'est une maladie cardio-vasculaire atteignant en particulier les artères qui partent de l'aorte et irriguent le cœur.

- Au niveau de l'obésité, c'est l'exercice physique qui va mobiliser les graisses qui devra se situer entre 40 et 50% du VO₂max. Mais même en l'absence d'une perte de poids, il entraîne une perte sélective du tissu adipeux viscéral qui est le plus dangereux pour la santé. C'est aussi un antioxydant³².

- Au niveau de l'immunité, il prévient le déclin des fonctions immunitaires, prévient certains cancers comme celui du colon et du sein en particulier.³³

Les individus ayant donc un style de vie actif et une forme physique « normale » présentent 50% de risques en moins de développer une maladie cardiaque que les personnes menant une vie extrêmement sédentaire. L'activité physique protège notamment contre l'hypertension artérielle et diminue le taux de graisses dans le sang tout en augmentant le « bon » cholestérol. L'exercice physique développe les muscles, les tendons et les ligaments et améliore la souplesse, l'équilibre et la coordination du corps : la psychomotricité !

- les bénéfices psychologiques :

De manière générale l'activité physique agit sur ce qui est appelé le bien être. Il permet de découvrir son corps et ses limites, facilite l'acquisition du sens de l'équilibre. Aussi, plusieurs études révèlent que l'activité physique améliore la gestion du stress et de l'activité mentale (prise de décision, prévision, mémoire à court terme), qu'elle réduit l'anxiété et favorise des rythmes de sommeil sains. Des essais cliniques ont prouvé que l'exercice physique pouvait largement contribuer au traitement de la dépression. Chez les personnes âgées, l'activité physique pourrait aider à réduire le risque de démence et de maladie d'Alzheimer. Le marathon en tant qu'activité physique permet de lutter contre les dépendances telles que : le tabagisme, l'alcoolisme.

Par ailleurs, l'exercice régulier d'une activité physique peut œuvrer pour le traitement de certaines maladies. Ainsi, une activité physique peut contribuer au traitement de la broncho-pneumopathie chronique obstructive. Chez les personnes atteintes de

³² Un antioxydant est un agent naturel ou chimique qui réduit ou neutralise l'oxydation

³³ Sur le lien www.marathon-salesien.fr

diabète, il est démontré que l'exercice physique aide à contrôler les niveaux de sucre dans le sang.

Il a été démontré qu'une activité physique régulière augmente notre espérance de vie en réduisant les risques de maladie. L'activité physique régulière améliore aussi la qualité de la vie en garantissant une meilleure santé mentale, une plus grande souplesse et une plus grande vitalité.³⁴

Toutefois, l'individu vit dans la société, alors, un changement au niveau de son comportement intra-individuel affecte, néanmoins, sa relation avec les autres. Il s'agira donc d'appréhender les effets du marathon sur la société.

³⁴ www.mangerbouger.be

CHAPITRE II : LE MARATHON ET LA SOCIETE

La société est le milieu habituel de vie et de formation de l'individu. Dès lors, les relations entre l'individu et la société s'inscrivent en termes de cause et d'effet. L'individu agit sur la société et vis-versa. On parlera respectivement des théories individualistes et des théories holistes. Ainsi, le marathon en tant qu'action publique, en corrigeant les problèmes auxquels se trouvent confronté l'individu, redéfinit les relations de ce dernier avec la société dans laquelle, il vit et agit. Le marathon agit non seulement sur les cultures et les valeurs entre société, mais aussi affecte l'économie du pays.

Section I : La politique culturelle

Cette section nous permettra de mettre en lumière deux aspects principaux du marathon salésien :

- 1) son rôle en tant que élément médiateur entre les cultures
- 2) son rôle dans pour la promotion des personnes marginalisées

Paragraphe 1 : Le rôle d'inter culturalité

Le marathon est investi de fortes attentes sociales, c'est un phénomène social, universel. Il ne privilégie personne au détriment d'autrui. Le MSFS n'est pas organisé uniquement que pour la population de Parakou, mais plutôt pour le Bénin, la sous-région, voire le monde entier. Ainsi, nous pouvons observer au cours de ce marathon, les peuples du Nord du pays et ceux du Sud, enclins à s'éviter et de se méfier l'un de l'autre à cause de l'histoire de leurs aïeux, se côtoyer en échangeant des regards et des sourires, voire même de s'entraider. Concrètement, il s'agit par exemple d'un ressortissant Bariba courir aux côtés d'un ressortissant Fon. Vive l'entente interculturelle ! Parakou est une ville de rencontres. Toutes les ethnies s'y côtoient, comme des haoussas, des peuls, des dendis, des touaregs, des ibos, des ditambari, des fon - pour en citer uniquement quelques-unes. C'est pourquoi Parakou portait originalement le nom de « Kpara'klou », ce qui signifie en Dendi, "la ville de tout le monde". Les dendis représentent, d'ailleurs, une des ethnies

majoritaires du Borgou-Alibori et de la Dongua. Il s'agit aussi d'un des premiers peuples fondateurs de cette ladite ville.

A travers le MSFS, le dialogue naît et peut renaître de la proximité humaine. Les différentes ethnies du Bénin viennent de partout du Bénin ou des pays afférentes afin d'assister à ce marathon (Cotonou, Porto-Novo, Lokossa, Comé, Grand-Popo, Abomey, Dassa-Zoumey, Savalou, Bassila, Djougou, Banikoara, Natitingou, Tanguiéta, Kandi, Savè, Tchaorou...et bien d'autres). Ils se rassemblent ainsi pour former une vraie nation dans leur différence. C'est une véritable vraie « fête » de rencontre des peuples, des couleurs, des cultures. Déjà depuis sa première édition, cet événement a d'ailleurs également connu une participation plus ou moins importante forte des étrangers en provenance d'autres pays de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie (une moyenne de 11 nationalités s'y croise chaque année). Nous assistons à un brassage raciales et formant par conséquent un beau mosaïque témoin de la diversité des ethnies et des peuples. La grande soirée « PASTA » à de la veille de l'événement, et surtout les animations tout le long des circuits sont l'expression vivante de la volonté de l'accueil d'un peuple par un autre. Aussi, il est à ajouter que l'échec ou la réussite d'un individu sur le marathon entraîne la déception ou la joie d'un quartier, d'une ville et d'un peuple entier

Paragraphe 2 : Le rôle d'intégration des personnes écartées

Il s'agit ici plus particulièrement des femmes et des personnes souffrant de différents handicaps.

Les femmes : En 1896, le premier marathon a été organisé et ouvert aux hommes. Il a, néanmoins, fallu attendre 1984 pour que soit organisé le premier marathon féminin aux Jeux Olympiques de Los Angeles. Cette exclusion est à l'image de l'exclusion dont la femme était victime. Pendant longtemps elle a été écartée de certains aspects de la vie ordinaire de la société. Or, nous assistons encore aujourd'hui dans certains pays d'Afrique et du Moyen Orient, et même au Bénin, aux marathons soumis à cette discrimination du genre. Nous faisons, notamment, référence au « Marathon des Mamelles » de Savè. Il s'agit d'une course où la distance parcourue est imposée à l'athlète en fonction de son sexe

et de son âge. Cependant, la première édition du MSFS de Parakou s'est d'emblée ouverte aux deux sexes et chacun dans sa catégorie. Les femmes ont pu donc courir aux côtés des hommes sans différence et sans aucune discrimination. Ces femmes proviennent de toutes les confessions religieuses. Nous pouvons et nous allons ainsi voir des femmes courir avec leur voile sur la tête, au-delà des traditions ou conventions. Sur le Marathon Salésien de Parakou, le taux de participation des femmes varie entre 9% et 15%.

Les Handicapés moteurs et mentaux : Par ailleurs, à partir de la 4ème édition, les personnes handicapées ont commencé à participer et toujours dans leur catégorie. Il y a donc, les sourds-muets, les malvoyants et les tricycles qui viennent aussi partager la joie du marathon. C'est une participation inédite. Le Marathon devient par conséquent un moyen d'intégration qui lutte contre les exclusions sociales. Il crée un cadre de solidarité et d'échange entre le peuple portant et non-portant.

Section II : L'impact économique et financier

Les activités physiques et sportives constituent une véritable activité économique car elles font l'objet d'une organisation spécifique destinée à mobiliser plusieurs intervenants. Le marathon en tant que tel, est un facteur économique très important. Il est à la fois un facteur contribuant à pour une économie florissante, mais il constitue également un élément de développement du pays.

Paragraphe 1 : Le MSFS : facteur économique

Le sport est un facteur très important dans l'économie d'un pays. En tant que tel, le marathon comme une occasion de fête, est un moyen très porteur vers une économie florissante. Il crée et fait vivre un secteur hétérogène rassemblant les médias, les commerces d'équipements divers, des clubs sportifs, des médecins, des avocats, des entraîneurs, les hôtels, les transports publics, etc....Le marathon, dans son aspect d'activité de loisir est en expansion et entraîne la consommation de vêtements et équipements de sport avec des demandes renouvelées suite aux recherches et découvertes de plus en plus pointues dans ce domaine : qualités de maillots, les chaussures, les médailles, les trophées et autres.

De surcroît, le sport a en effet une bonne audience à la télévision. Il symbolise la compétitivité et le dynamisme de l'entreprise qui s'y associe. L'inflation des droits de retransmission sportive s'explique non seulement par la privatisation de chaînes de télévision dont l'investissement financier est fort élevé, mais aussi par le puissant impact des messages publicitaires audiovisuels peuvent avoir sur la population pendant la retransmission des grands événements sportifs. L'hébergement des étrangers dans les auberges, les hôtels et autres lors du marathon favorise une augmentation des revenus de ces lieux d'hébergement. Le MSFS est en partenariat avec certains auberges et hôtels de la place pour l'accueil des athlètes en provenance de l'étranger.

Tous ces domaines et services connaissent une augmentation de leurs revenus économiques et pouvant ainsi agir retour sur le budget, essentiellement fiscal, de l'Etat

béninois. Cette entrée de devises entrainera systématiquement une augmentation des taxes et impôts ce qui pourrait favoriser l'économie du pays.

De ce fait, le MSFS ne conduirait-il pas au développement du pays?

Paragraphe 2 : Le MSFS : un atout de développement

Comme énoncé auparavant, le marathon en tant que facteur économique peut nettement favoriser le développement du pays. Le terme de développement, utilisé dans les sciences humaines, désigne l'amélioration des conditions et de la qualité de vie d'une population, et renvoie à l'organisation sociale servant de cadre à la production du bien-être.

En effet, grâce à cet événement, les participants découvrent aussi bien le pays de par leur arrivée que par la traversée sportive à pied de la distance du marathon. Les organisateurs interprètent le marathon comme le moyen le plus populaire pour faire découvrir leurs régions. Leurs discours définissent la course à pied comme un attrait touristique incontestable et incontesté. En prenant appui fortement sur les partenaires publics locaux, les organisateurs souhaitent mettre en avant des recommandations de lieux à visiter des sites touristiques et autres centres d'intérêts parfois oubliés.

La 5ème édition du MSFS de Parakou par exemple a accueilli en février 2012 des Français qui ont profité de l'événement pour visiter les régions touristiques du Bénin. Ils ont donc, après avoir participé au marathon, fait une exploration dans le Parc Pendjari, ensuite, les Cascades de Tanougou et enfin une ballade vers la venue d'Afrique, Ganvié, Ouidah la capitale des Houédah et ses musées et sites historiques.

D'un statut associatif, ces épreuves ont su développer un très fort partenariat public à tous les niveaux. Le marathon permet donc un rassemblement et une identification des territoires autour des valeurs sportives, festives, populaires ou de l'excellence sportive.

CONCLUSION

La société est un ensemble dans lequel est intégrée la vie de tout individu, avec ses occupations, ses désirs et ses actes. Dès que l'on s'interroge sur les rapports qui peuvent lier l'individu et la société, nous sommes amenés à penser ces relations en termes de cause et d'effet et à voir dans l'individu et dans la société deux objets en soi, deux réalités séparées. Le bien-être de l'individu implique la prospérité de la société. Ainsi, l'Etat et les institutions spécialisées doivent tout mettre en œuvre pour assurer non seulement l'épanouissement de l'individu mais aussi sa santé. Car, force est de constater que l'individu, après ses diverses occupations de la journée se trouve plongé dans un certains stress. Alors, il oublie lui-même de prendre soin de sa propre vie. Ses journées se limitent à son activité professionnelle et à son alimentation qui souvent ne respecte pas les normes sanitaires. Par conséquent, on assiste à l'apparition de nombreuses maladies non-transmissibles telles que : la dépression, l'obésité, le diabète, l'hypertension artérielle, etc.

C'est alors dans cette ambiance que vivent la majorité des Béninois qui assimilent ses maladies, liées à l'accumulation de graisses, à la sorcellerie et à l'envoutement. A cet effet, il s'avère nécessaire de trouver une solution à ce problème afin d'auster ce déséquilibre qui influence en même temps la société. Pour ce, une congrégation religieuse de l'Eglise Catholique se décide à apporter sa pierre à l'édifice. Ainsi, à travers une coordination assurée par un de leurs confrères, spécialiste du sport, il élabore une action publique visant à aider l'individu à non seulement s'épanouir mais aussi à prévenir certaines maladies qui apparaissent faute de bonne alimentation et d'un minimum d'activité physique. L'Eglise actualise son rôle, celui de relever l'homme des ténèbres et le conduire à la lumière.

Depuis maintenant cinq ans, cette action publique sportive dénommée « Marathon Saint François de Sales » ou « Marathon Salésien de Parakou » réunit entre 850 et 1000 individus de différents âges, de rangs sociaux, de religions et surtout d'aptitude physiques diverses. S'organisant à Parakou, le MSFS devient dès lors, une activité de socialisation car il permet la rencontre à la fois de toutes les ethnies du Bénin et de toutes les cultures du monde. Il permet à tout le monde de disposer d'une place de participation car ces distances sont 10km, 21,100km et 42,195km. Chacun peut donc fournir l'effort dont il dispose pour

arriver à terme de la course. Ce marathon est devenu donc un événement qui mobilise de nombreux acteurs, sponsors et partenaires à la fois étatiques et non étatiques.

C'est entre autre, cette analyse que nous nous sommes proposés de faire sur ce marathon en choisissant pour thème : ANALYSE DU MARATHON SALESIEN DE PARAKOU ET SES IMPACTS SUR L'INDIVIDU ET LA SOCIETE. Ainsi, il en découle que le MSFS de Parakou est une action publique de grande envergure qui procure de nombreux avantages à l'individu en particulier et à la société en générale. C'est un événement qui se prépare sur un long temps à tous les niveaux. Si pour les organisateurs, il faut au moins huit mois pour son organisation, pour les participants, il faudra douze mois pour sa préparation. C'est ainsi que sur toutes les artères de la ville de Parakou, l'on observe des individus seul ou en groupe courir, soit le matin, soit le soir. Cet effort de préparation permet à l'individu de prévenir sa santé d'éventuelles maladies et aussi de se recréer autrement.

De plus, le marathon salésien de Parakou est un véritable facteur d'intégration et de développement. A travers cet événement, d'une part, les personnes marginalisées comme les personnes souffrant des handicaps et d'autre part, les personnes longtemps écartées de la société comme les femmes sont associées à l'événement et y participent comme tout le monde. Il contribue aussi au développement du pays car grâce à cet événement sportif, au moins 11 nationalités entrent au Bénin. L'avènement du marathon devient une période touristique pendant laquelle où, les lieux d'hébergement font beaucoup de bénéfices et les sites touristiques sont découverts et mieux connus non seulement par les Béninois eux-mêmes, mais aussi par les étrangers venus pour courir et visiter le pays. Il en résulte que le sport est aussi un agent unificateur. Tous ces atouts du marathon lui donnent vraiment cette place de socialisation. À travers lui, l'individu acquiert de nouvelles valeurs qu'il intériorise. Il acquiert aussi des connaissances, des modèles, des valeurs, des symboles, des "manières de faire, de penser et de sentir" propres aux groupes et à la société où l'individu est appelé à vivre.

La socialisation est nécessaire à la société dans son ensemble car elle en permet le bon fonctionnement et assure le consensus social, lorsqu'un groupe adhère dans son

ensemble à une idéologie, à un système de valeur, à une façon de voir ou d'agir. Le marathon est donc assuré par des agents de socialisation qui sont des acteurs sociaux tels que l'Eglise et l'Etat et ont une influence essentielle sur la formation de l'individu durant toute son existence.

Le sport est un des phénomènes socioculturels marquants de notre ère. On peut aisément le mesurer à l'aune des millions de téléspectateurs qui suivent la retransmission des grands événements sportifs ou du nombre sans cesse croissant de pratiquants, qui, s'adonnent, à une activité physique sous quelque forme qu'elle soit. Mais, plus encore que ces chiffres, la mobilisation grandissante des ressources matérielles et symboliques de nos sociétés autour du fait sportif donne une idée de son ampleur : il n'y a plus guère de thèmes sociétaux dont le sport soit absent ; autour de lui se constituent des identités collectives (du local au national) ; il est devenu un champ d'intervention de la politique des États ; il a généré un marché et des enjeux économiques énormes ; la science s'y trouve impliquée de diverses façons (santé, technologies nouvelles) ; les valeurs éthiques et les idéologies modernes intègrent celles du sport et les grandes institutions sportives. Le sport offre aussi à l'individu une image de sa propre condition de membre de la société.

Si le sport exprime avant tout les valeurs d'une société « méritocratique », il exprime aussi la diversité des visions du monde des différents groupes sociaux. Cette approche sociologique du sport à travers le MSFS éclaire sur les questions à se poser, les réponses déjà apportées et celles restant à trouver sur le sport. Ainsi les sociologues travaillent toujours pour comprendre l'ordre établi par le sport dans la société. Pour les uns, cet ordre est bon ; pour les autres, cet ordre est mauvais. Mais pour nous, le sport à travers ce MSFS de Parakou peut-il rétablir un ordre social au Bénin ?

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES GENERAUX

- **BRAUD Philippe**, *Sociologie Politique*, Paris, L.G.D.J, 2000
- **LAGROYE Jacques**, *Sociologie Politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de la Science Politique et Dalloz, 2002,
- **MULLER Pierre**, *Les politiques publiques*, 1^{ère} édition, Paris, PUF, 1990
- **MULLER Pierre, SUREL Yves**, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 1998

OUVRAGES SPECIFIQUES

- **GASTI Jean**, *Le droit du sport*, France, Presses Universitaires de France, 2000
- **J. LE FLOC'HMOAN**, *La genèse des sports*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1962, 184 Pages
- **LOISEL Ernest**, *Les Bases Psychologiques de l'éducation physique*, Paris, Bourrelier 1955, 206 Pages
- **MADERS, H.-P., CLET, E.**, *Comment Manager Un Projet ?* Editions d'Organisation, Paris, 2002
- **M. Caillat**, *La Sociologie critique du sport*, dans Sport et santé : une question d'équilibre, Actes de l'Université du Sport, Ufolep-Usep, juillet 2004.
- **QUEVAL Isabelle** *S'accomplir ou se dépasser, essai sur le sport contemporain*, Bibliothèque des Sciences humaines, Gallimard, 2004

AUTRES DOCUMENTS

- Dossier de presse, 5^{ème} édition du Marathon Salésien de Parakou
- Dossier de presse, 4^{ème} édition du Marathon Salésien de Parakou; P.10
- Dossier de presse, 3^{ème} édition du Marathon Salésien de Parakou
- Dictionnaire Universel, Collection n°28- Edition n° 07
- Quotidien ADJINAKOU du Mercredi 12 janvier 2011

- Quotidien Canard du Nord N°190 du 26 au 31 Octobre 2011, Page 9

SITE WEB

- www.marathon-salesien.fr
- www.marathoninfo.free
- www.halshs.archives-ouvertes.fr
- www.univ-rouen.fr
- www.mangerbouger.be
- www.comrades.com

ANNEXES

N°1

CHARTRE DES SPORT EN REPUBLIQUE DU BENIN.

Loi N° 91-008 du 25 février 1991

Le Haut Conseil de la République a délibéré et adopté

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Préambule :

- Considérant les principaux textes de la politique sportive africaine ;
- Considérant les orientations fondamentaux définies par nombre d'organismes internationaux dont les accords existants avec la République du Bénin restent valables, notamment ;

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'Expression Française (CONFEJES) ;

L'Organisation de l'Unité Africaine (O U A)

Le Conseil Supérieur des Sports en Afrique (C S S A)

Le Comité International Olympique (C I O)

- Prenant en compte les aspirations du peuple béninois exprimées au cours de la conférence des forces vives de la nation tenue du 19 au 28 février à COTONOU.

L'Etat béninois affirme, par la présente Charte, sa volonté de donner à la pratique du sport au Bénin, une nouvelle ligne politique basée sur la démocratie et les droits de l'homme.

Selon cette nouvelle orientation, l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale.

Leur développement est d'intérêt général. Aussi l'Etat est responsable :

- de l'enseignement de l'éducation physique et sportive en milieu scolaire, Universitaire et militaire.
- de la formation des cadres et des examens sanctionnant les diplômes nationaux respectifs ;
- du développement des activités physiques et sportives et du sport de haut niveau, en étroite collaboration avec le Mouvement sportif ;

- de la promotion de la vie associative dans le domaine des activités physiques et sportives.

Dans le contexte démocratique actuel, un mode de relation contractuel doit exister entre l'Etat, le Mouvement Sportif et les autres partenaires du monde sportif. Cette conception vise à préserver le domaine des activités physiques et sportives du double risque de l'étatisation d'une part et du mercantilisme d'autre part et à faciliter ainsi la libre adhésion de tout pratiquant.

Désormais, les sportifs eux-mêmes auront à prendre en charge leur propre avenir au sein d'un mouvement associatif défini par un cadre juridique.

Ainsi l'organisation de la pratique des sports et des compétitions qui en découlent seront du ressort des Fédérations dans lesquelles se trouvent regroupées les Associations sportives suivant une réglementation devenue universelle.

Dès lors, tout en conservant le principe de la pratique du sport de masse, le développement du sport de haut niveau, dont l'objectif premier est la préparation de la relève, débouchera sur une meilleure représentation de nos formations sportives nationales.

Aussi est-il légitime d'associer les collectivités locales et territoriales à l'action de l'Etat pour promouvoir et développer les activités sportives au sein des associations. Les structures décentralisées que sont les Directions Départementales de la culture, de la jeunesse et des sports, qui concourent par ailleurs à leur animation, auront la mission d'évaluer et de contrôler leur organisation et leur fonctionnement.

TITRE I. DES DISPOSITIONS GENERALES.

CHAPITRE I : DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES.

Article 1er. La pratique des activités physique et sportive intégrées au système d'éducation nationale est un droit pour tous les citoyens. Elle est un facteur :

- de préservation et d'amélioration de la santé ;
- d'épanouissement physique et moral ;
- de développement des aptitudes, de la volonté et de la maîtrise de soi ;
- de contribution à une saine occupation des loisirs ;
- d'enrichissement des rapports sociaux et de pleine intégration au sein de la communauté.

Article 2. L'Etat encourage la pratique des activités physiques et sportives modernes et traditionnelles dans tous les secteurs de l'activité nationale, et associe à cette tâche toutes les personnes physiques et morales.

Article 3. L'Etat veille, avec la contribution des collectivités locales et territoriales, à la mise en œuvre d'une politique planifiée d'infrastructures, d'équipements sportifs, de formation de cadres et d'organisation des services chargés de promouvoir la pratique des activités physiques et sportives.

TITRE II : DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS) ET DE LA FORMATION DES CADRES.

CHAPITRE II: DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE.

Article 4. Dans le secteur de la formation et de l'enseignement, l'Education physique et sportive, partie intégrante de tous les programmes d'enseignement, constitue une matière obligatoire à tous les examens conduisant aux diplômes scolaires.

Article 5. Les instructions officielles et les programmes relatifs à l'enseignement de l'Education physique et sportive doivent répondre aux besoins des individus et de la société.

Leur application dans les établissements de formation est assurée conjointement par le Ministère chargé des Sports et le Ministère chargé de l'Education Nationale.

CHAPITRE III : LA FORMATION DES CADRES D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Article 6. L'enseignement et l'encadrement de l'Education physique et sportive doivent être confiés à un personnel qualifié.

Ce personnel doit être recruté avec soin, en nombre suffisant et bénéficier d'une formation préalable et d'un perfectionnement continu afin de garantir les niveaux adéquats de spécialisation.

Le programme de la formation des cadres d'Education physique et Sportive est élaboré par le Ministère chargé de l'Education Nationale en relation avec le Ministère chargé des Sports.

CHAPITRE IV : DE LA FORMATION DES CADRES DE L'ADMINISTRATION DU SPORT ET DES CADRES TECHNIQUES SPECIALISES.

Article 7. La Formation des cadres de l'administration du sport et des cadres techniques spécialisée par le Ministère chargé des sports en collaboration avec le Ministère chargé de l'Education Nationale.

CHAPITRE V : DE LA FORMATION DES CADRES SPORTIFS

Article 8. La formation des cadres sportifs relève de la compétence du Ministère chargé des sports. Le Mouvement Sportif national et le Comité National olympique et Sportif Béninois (CNOSB) sont associés aux actions de formation de ces cadres.

Article 9. L'ensemble du personnel qui assume la responsabilité de l'encadrement du sport doit posséder les qualifications et la formation appropriée au niveau national. Cette formation sera assurée par l'institution spécialisée avec la participation des partenaires nationaux ou internationaux concernés.

TITRE III. DE L'ORGANISATION DU MOUVEMENT SPORTIF NATIONAL

CHAPITRE VI : DES STRUCTURES DU MOUVEMENT SPORTIF NATIONAL.

Article 10 : Le Mouvement sportif national est placé sous la tutelle du Ministère chargé des sports.

Ce Mouvement regroupe :

- Le Mouvement sportif scolaire et universitaire,
- Le Mouvement sportif civil
- Le Mouvement sportif militaire

Le Mouvement Sportif National qu'il soit scolaire et universitaire, civil ou militaire, s'exprime au sein des associations sportives.

Les associations sportives sont regroupées au sein des fédérations qui sont représentées au Comité National Olympique et Sportif Béninois (CNOSB).

CHAPITRE VII : DES ATTRIBUTIONS DES DIFFERENTES STRUCTURES DU MOUVEMENT SPORTIF NATIONAL.

Article 11. L'association sportive constitue la cellule de base du Mouvement sportif national. Elle est l'instrument de démocratisation et de développement de la pratique sportive. Elle accueille une ou plusieurs disciplines sportives.

Article 12. L'association sportive est un regroupement de personnes désireuses de contribuer au développement de la pratique des activités physiques et sportives.

Les personnes qui, à un titre quelconque, sont chargées de l'administration et de la gestion d'une association sportive doivent présenter des garanties suffisantes de compétences et de moralité.

Article 13. L'association sportive bénéficie de la capacité juridique après avoir été déclarée et rendue publique auprès du Ministère chargé de l'intérieur.

L'association officiellement déclarée demande son affiliation à la ou aux fédérations qui organisent dans une ou plusieurs disciplines la pratique des sports concernés.

L'association sportive ne peut obtenir le visa de ses statuts auprès du Ministère chargé de l'intérieur qu'après agrément du Ministère chargé des sports.

Article 14. Les fédérations sportives placées sous la tutelle du Ministère chargé des sports regroupent les associations sportives au plan national.

Il y a lieu de distinguer les fédérations sportives et les organisations sportives à caractère pluridisciplinaire et les fédérations unisports.

Article 14. Il est créé une Fédération Sportive Scolaire et Universitaire du Bénin (FSSUB). Elle regroupe les Unions des Associations Sportives du Primaire (USSEP), de l'Enseignement Secondaire (UASES) et l'Union des Associations Sportives Universitaire (UASU).

Article 16. Les associations sportives civiles sont affiliées à des fédérations unisports ou à des organisations sportives en fonction de l'activité pratiquée.

Elles sont représentées au Comité National Olympique et Sportif Béninois (CNOSB), organisme reconnu par le Comité International Olympique (CIO).

Article 17. La fédération du sport scolaire et universitaire, les organisations et les fédérations unisports sont chargées :

- de promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives.

N°2

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°97-47 du 14 février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996;

VU le Décret n°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret n°96-402 du 18 Septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;

VU le Décret n°91-307 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

SUR Proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Jeudi 02 Janvier 1997.

DECRETE

TITRE I : MISSION ET ATTRIBUTIONS DU MINISTÈRE

Article 1er.- Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs a pour mission la mise en œuvre de la politique de l'État dans les domaines de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. A ce titre, il est chargé :

1°) dans le domaine de la Jeunesse :

- d'assurer la promotion et la coordination de toutes les activités de Jeunesse sur toute l'étendue du Territoire National ;
- de contribuer à l'animation et à la mobilisation de l'ensemble de la Jeunesse béninoise, conformément aux orientations et directives de la politique et de la Charte Nationale de la Jeunesse ;

2°) dans le domaine des Loisirs :

- de veiller au développement harmonieux des Loisirs en République du Bénin
- d'œuvrer au bien-être et à l'amélioration de la qualité de la vie du peuple béninois ;
- de veiller à la sauvegarde et à la réhabilitation des pratiques, des activités et des espaces de Loisirs;
- de contribuer à la réalisation des objectifs nationaux en matière d'aménagement des espaces à des fins de Loisirs.

3°) dans le domaine des Sports :

- de promouvoir le sport par l'application conséquente de la Charte Nationale des Sports;
- de superviser et de coordonner les activités du Comité National Olympique et Sportif Béninois (CNOSB);
- de suivre la gestion et l'animation des infrastructures sportives et socio-éducatives sur toute l'étendue du Territoire National.

Article 2.- Le Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs est le premier responsable de l'exécution des décisions et instructions de l'État en matière de Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Article 3.- Le Ministre est l'Ordonnateur du Budget du Ministère.

TITRE II : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE

Article 4.- Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs comprend :

- Le Cabinet du Ministre
- La Direction de l'Inspection et de la Vérification Interne
- Le Secrétariat Général du Ministère
- Les Directions Centrales
- Les Directions Techniques
- Les Directions Départementales
- Les Organismes et Entreprises sous tutelle du ministère.

CHAPITRE I : DU CABINET DU MINISTRE

Article 5.- Le Cabinet du Ministre est composé comme suit :

- Un Directeur de Cabinet (DC)
- Un Directeur Adjoint de Cabinet (DAC)
- Des Conseillers Techniques (CT)
- Un Attaché de Cabinet (AC)
- Un Attaché de Presse (AP)
- Un Secrétaire Particulier (SP)

Article 6.- Le Directeur de Cabinet est placé sous l'autorité directe du Ministre. Il coordonne les activités de tous les autres membres du Cabinet qui relèvent de lui.

Il est aidé dans sa tâche par le Directeur Adjoint de Cabinet qui le supplée en cas d'empêchement.

Il assiste le Ministre dans l'administration et la gestion du ministère.

Il expédie les affaires courantes en l'absence du Ministre et sur les instructions du Ministre chargé de l'intérim.

Article 7.- Les Conseillers Techniques sont chargés de donner au Ministre leur avis sur les dossiers du ministère qui leur sont confiés et dans les domaines qui relèvent de leurs compétences.

Article 8.- Le Directeur de Cabinet, le Directeur Adjoint de Cabinet, les Conseillers Techniques sont nommés par Décret pris en Conseil des Ministres parmi les Cadres de la catégorie A ayant au moins dix (10) ans d'ancienneté.

Article 9.- L'Attaché de Cabinet est chargé de l'organisation des audiences, du protocole, des missions et des voyages du Ministre. Il s'occupe en outre de la rédaction de la correspondance privée du Ministre et de toutes autres missions à lui confiées par ce dernier.

Article 10.- L'Attaché de Presse a pour mission :

- la rédaction des communiqués de presse,
- la préparation à l'attention du Ministre, des notes quotidiennes d'information,
- l'élaboration des dossiers de presse sur l'actualité internationale,
- l'information des organes de presse sur les activités du Ministère,
- l'organisation des conférences de presse au niveau du ministère, en collaboration avec le Directeur de Cabinet.

L'Attaché de Presse est nommé par Arrêté du Ministre.

Article 11.- Le Secrétariat Particulier est chargé de l'enregistrement, de la dactylographie, de l'expédition du courrier confidentiel ou secret et de toutes autres tâches qui pourraient lui être confiées par le Ministre.

Le Secrétaire Particulier est nommé par Arrêté du Ministre.

CHAPITRE II: DE LA DIRECTION DE L'INSPECTION ET DE LA VÉRIFICATION INTERNE (DIVI)

Article 12.- La Direction de l'Inspection et de la Vérification Interne, est chargée, sous l'autorité du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs :

- d'apporter l'assistance nécessaire au Ministre en ce qui concerne l'organisation, le fonctionnement et le contrôle de la gestion des services du ministère ;
- de vérifier et de contrôler par des inspections régulières, la bonne exécution des missions assignées aux services en conformité avec les textes en vigueur
- de veiller à l'application de tous les textes régissant l'organisation des activités du ministère ;
- de proposer au Ministre, toutes mesures susceptibles d'accroître les performances des services aux bénéficiaires des programmes du ministère ;
- de mener à la demande du Ministre, toutes études et enquêtes et de le tenir préalablement informé des contrôles qu'il entreprend d'office dans les juridictions ;
- d'apporter notamment par l'organisation des séances de concertation et d'échange d'expériences, son assistance aux cadres en vue d'améliorer leur formation et leur performance;
- de mener des audits techniques et financiers.

Le Ministre peut également lui confier des missions particulières telles que l'évaluation d'une activité pour la préparation d'une réforme.

Article 13.- La Direction de l'Inspection et de la Vérification Interne est dirigée par un Directeur nommé par décret pris en conseil des Ministres, parmi les Cadres A ayant au moins dix (10) ans d'ancienneté sur proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Il est assisté d'un Directeur Adjoint nommé par Arrêté du Ministre.

Le Directeur Adjoint collabore avec le Directeur à la définition et à l'exécution du programme d'activités de la DI VI.

Les contrôles, vérifications et inspections sont mis en œuvre par le Directeur, sur instructions du Ministre.

Article 14.- La Direction de l'Inspection et de la Vérification Interne comprend :

- un Service de l'Inspection
- un Service du Contrôle et de l'Audit Interne
- un secrétariat.

CHAPITRE III: LE SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE (SGM)

Pour assurer la mémoire du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et la continuité dans la gestion des affaires de l'État, il est créé un Secrétariat Général du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Article 15.- Le Secrétaire Général du Ministère est chargé, sous l'autorité du Ministre, de la centralisation des activités de la direction de l'administration, de la direction de la programmation et de la prospective, des directions techniques spécifiques ainsi que celles des organismes placés sous tutelle.

A ce titre, le Secrétaire Général

- exécute les instructions du Ministre
- centralise et ventile le courrier
- rédige ou fait rédiger tous les documents relatifs au bon fonctionnement du ministère.

Article 16.- Le Secrétaire Général est nommé par Décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs parmi les Cadres A1 de grade terminal du ministère ; sauf faute grave matériellement établie, sa durée en fonction ne peut être inférieure à cinq ans.

CHAPITRE IV : DES DIRECTIONS CENTRALES

Paragraphe 1er :De la Direction de l'Administration (DA)

Article 17.- La Direction de l'Administration est chargée sous l'autorité du Secrétaire Général du ministère, de la centralisation des activités du Secrétariat Administratif et des Services qui lui sont rattachés.

Article 18.- Elle est dirigée par un Directeur de l'Administration choisi parmi les Cadres A et nommé par Décret pris en conseil des Ministres.

Elle comprend :

- un Secrétariat Administratif
- un Service budget, comptabilité et matériel
- un Service ressources humaines
- un Service Informatique

Article 19.- Le Secrétariat Administratif, placé sous l'autorité du Directeur de l'Administration, est chargé de :

- l'enregistrement du courrier ordinaire,
- la ventilation du courrier conformément aux instructions du Secrétaire Général,

- la réception et l'envoi des messages téléphonés
- la préparation du courrier départ à la signature du Ministre, ou du Directeur de Cabinet et toutes autres tâches à lui confiées par eux,
- toutes autres tâches à lui confiées par le Ministre.

Article 20.- Le Service du budget et de la comptabilité est chargé de l'administration, de la gestion et de l'utilisation du matériel du ministère.

Il assure la gestion des crédits et en rend compte au Ministre.

Il centralise les besoins en matériels de tous les services ainsi que les achats et procède à leur répartition.

Il gère le stock de matériel et de fournitures. Il est dirigé par un Chef Service.

Article 21.- Le Service des Ressources Humaines est chargé de l'administration, de la gestion, de la formation et de l'utilisation des personnels relevant de l'administration de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Article 22.- Le Service Informatique s'occupe de toutes les questions relatives à l'informatisation du ministère.

Il est la mémoire du ministère.

Article 23.- Ces services sont dirigés par des Chefs nommés par Arrêté du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, sur proposition du Directeur de l'Administration.

Paragraphe 2.- De la Direction de la Programmation et de la Prospective (D PP)

Article 24.- La Direction de la Programmation et de la Prospective a pour mission de faire des études prospectives en matière de jeunesse, des sports et des loisirs.

A ce titre, et en collaboration avec les autres directions techniques du ministère, elle est chargée de:

- concevoir, élaborer, produire, centraliser et communiquer les données de base en matière de jeunesse, des sports et des loisirs,
- traiter ou faire traiter ces données aux fins de la définition des stratégies sectorielles,
- entreprendre les études sectorielles nécessaires à la planification du ministère et pour la mise en œuvre de sa vision,
- initier, animer et/ou coordonner les réflexions et actions de prospectives en matière de jeunesse, des sports des loisirs et des domaines connexes,
- élaborer la planification stratégique du ministère. Elle assure la coordination ainsi que la programmation et le suivi des projets.

Le Directeur de la Programmation et du Prospectif est nommé par décret pris en conseil des Ministres sur proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Article 25.- La Direction de la Programmation et de la Prospective comprend:

- un service des études et des statistiques
- un service de la planification de la programmation et des projets
- un secrétariat.

CHAPITRE V : DES DIRECTIONS TECHNIQUES

Paragraphe 3. De la Direction de la Promotion des Jeunes et de l'Entrepreneuriat (DPJE)

Article 26.- La direction de la promotion des jeunes et de l'entrepreneuriat est chargée dans les domaines de la vie sociale, économique, politique et culturelle et en collaboration avec les autres directions techniques, le secteur privé, la société civile, les organisations non gouvernementales intervenant dans le secteur et les entreprises, de :

- contribuer à l'élaboration du plan quinquennal de la jeunesse,
- concevoir, élaborer, mettre en œuvre et coordonner la politique de l'entrepreneuriat jeunesse,
- mettre en place et réaliser un programme d'éducation civique, moral et de population pour les jeunes,
- développer un programme dynamique de formation en information, Éducation et Communication (IEC) en direction de la jeunesse,
- développer un programme d'alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes filles et les jeunes gens,
- initier et coordonner un programme d'apprentissage et d'encadrement des enfants en situation difficile,
- former les jeunes à l'esprit d'entreprise,
- promouvoir la santé des jeunes.
- Promouvoir l'émancipation de la jeune fille sous toutes ses formes.

Article 27 : La Direction de la promotion des jeunes et de l'entrepreneuriat comprend :

- le service de la promotion des jeunes (santé des jeunes, information, éducation et communication, alphabétisation, vie associative, loisirs) ;
- le service de l'entrepreneuriat et de l'insertion professionnelle (formation à l'entrepreneuriat, stages, apprentissage, programme d'aide à l'emploi " PAE ") ;
- le service accueil, réglementation, marketing ;
- un secrétariat.

Paragraphe 4 : De la Direction National des Sports (D N S)

Article 28 : LA Direction Nationale des Sports a pour mission de promouvoir toutes les formes de sport et de superviser toutes les manifestations inhérentes au sport et aux activités physiques et sportives.

En collaboration avec les autres directions techniques du ministère et d'autres départements ministériels et les fédérations, elle est chargée de :

- concevoir, élaborer et animer la politique nationale des sports,
- concevoir et mettre en œuvre une politique de formation appropriée, d'infrastructures, d'équipement, pour l'encadrement et le développement des sports,
- coordonner les activités des fédérations sportives au sein du ministère,
- organiser en liaison avec les fédérations sportives, les rencontres sportives nationales et internationales,
- susciter, faciliter et promouvoir la création et le développement de l'industrie sportive.

Article 29 : La Direction Nationale des Sports comprend :

- le service de la promotion et du développement du sport des jeunes et des femmes,
- le service du sport d'élite,
- un secrétariat.

Article 30 : La Direction de la Promotion des Jeunes et de l'Entreprenariat (DPJE) et la Direction Nationale des Sports (DNS) sont placées chacune sous la responsabilité d'un Directeur choisi parmi les Cadres de la catégorie A et nommé par décret pris en conseil des ministres, sur proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Chaque Directeur est assisté d'un Adjoint nommé par arrêté du Ministre.

Paragraphe 5 : De la Direction Nationale des Loisirs (DNL)

Article 31 : La Direction Nationale des Loisirs a pour mission l'élaboration, la mise en œuvre et la coordination de la politique des loisirs.

A ce titre, en liaison avec les autres Directions techniques, le secteur privé, les Directions techniques des autres ministères et les membres de la société civile, elle est chargée de :

- mettre en place une politique des loisirs au niveau national,
- initier et développer des activités de détente et d'occupation saine du temps libre au niveau national et international,
- susciter, favoriser et promouvoir la création et le développement d'industries de loisirs.

La Direction Nationale des Loisirs (DNL) est placée sous l'autorité d'un Directeur choisi parmi les Cadres A et nommé en conseil des Ministres sur proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Il est assisté d'un Directeur Adjoint nommé par Arrêté du Ministre.

Article 32 : La Direction Nationale des Loisirs comprend :

- le service des opérations,
- le service de la prospection et du développement,
- un secrétariat.

CHAPITRE VI : DES DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DE LA PROMOTION DES JEUNES, DE L'ENTREPRENARIAT, DES SPORTS ET LOISIRS

Article 33 : Au niveau de chaque Département, il est créé une Direction Départementale de la promotion des jeunes, de l'entrepreneuriat, des sports et des loisirs, placée sous l'autorité d'un Directeur Départemental choisi parmi les cadres A et nommé par Décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

La Direction Départementale assure la mise en œuvre de la politique de Ministère en matière de promotion des jeunes, de l'entrepreneuriat jeunesse, des sports et des loisirs.

A ce titre, il réalise au niveau du département, l'intégralité des activités des directions techniques du Ministère.

Article 34 : Les différents services relevant de la direction départementale de la promotion des jeunes, de l'entrepreneuriat, des sports et des loisirs seront précisés par Arrêté Ministériel.

CHAPITRE VII : DES ORGANISMES, ENTREPRISES PUBLIQUES ET SEMI-PUBLIQUES SOUS TUTELLE

Article 35 : Les Organismes, Entreprises Publiques et semi-publiques relevant du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs sont les suivants :

- l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié (OGESA)
- le Hall des Arts, Loisirs et Sports (HALS).

Les attributions, l'organisation et le fonctionnement des Organismes, Entreprises Publiques et semi-publiques sous tutelle du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs sont définies par leurs statuts respectifs.

Paragraphe 6 : De la Direction du Fonds National pour le Développement du Sport et des Activités de jeunesse (FNDSAJ)

Article 36 : LA Direction du Fonds National pour le Développement du Sport et des Activités de Jeunesse (FNDSAJ) a pour mission de mobiliser et de gérer des fonds destinés aux programmes et notamment

d'appuyer financièrement les initiatives des jeunes à travers des subventions, l'octroi des micro-crédits, la mobilisation des fonds pour les activités sportives, de jeunesse et de loisirs.

Article 37 : La Direction du Fonds National pour le Développement du Sport et des Activités de Jeunesse (FNDSAJ) est placée sous la responsabilité d'un Directeur nommé par décret pris en Conseil des Ministres, parmi les Cadres de la catégorie A, sur proposition du Ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Les modalités de fonctionnement du Fonds sont précisées par le Décret N° 92-21 du 6 février 1992.

TITRE III : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 38 : Il est institué au niveau du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, un comité de Direction. Ce comité à caractère consultatif qui est placé sous l'autorité du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs comprend :

- le Directeur de Cabinet,
- le Directeur Adjoint de Cabinet,
- le Secrétaire Général,
- les Conseillers Techniques,
- les Directeurs Centraux,
- les Directeurs Techniques,
- les Responsables des Organismes sous tutelle,
- un représentant du Personnel.

Article 39 : Dans chaque Direction, il est créé un Comité Consultatif présidé par le Directeur et comprenant :

- les Chefs de Service,
- un Représentant du Personnel.

Article 40 : Chaque Service est placé sous l'autorité d'un Chef de Service qui est responsable devant le Directeur dont il relève.

Les Chefs de Service sont nommés par Arrêté du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs sur proposition de leur Directeur.

Article 41 : Le nombre de Services composant chaque Direction n'est pas limité. En cas de nécessité, le Ministre peut en créer d'autres.

Article 42 : Les attributions, l'organisation et le fonctionnement des Directions techniques, les Directions départementales et les différents Services sont fixés par Arrêté du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Article 43 : Il est délégué auprès du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, un Contrôleur des Dépenses chargé des Finances.

Il a pour mission de contrôler la conformité des dépenses engagées avec les crédits inscrits au budget du Ministère.

Il veille au bon emploi des crédits dans le souci d'éviter les dépassements.

Article 44 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le Décret 91-307 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisations et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse et des Sports, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 14 février 1997

Par le Président de la République,

Chef de l'Etat,

Chef du Gouvernement,

N°3

CONGRES EURO-AFRO-CARAIBIEN DE CARDIOLOGIE

COTONOU DU 09 AU 12 JANVIER 2012

THEME :

L'HYPERTENSION ARTERIELLE ET SES COMPLICATIONS CHEZ LE SUJET D'ORIGINE NEGRO- AFRICAINE - CŒUR ET VIH CHEZ LE SUJET D'ORIGINE NOIRE AFRICAINE - NUTRITION ET HTA CHEZ LE SUJET NOIR AFRICAIN

Les maladies cardiovasculaires constituent de nos jours à l'ère de l'infection au VIH et de la pauvreté, l'une des premières causes de mortalité et de morbidité dans les pays en développement. La pathologie cardiovasculaire est l'affection la plus répandue dans le monde, avec une incidence variable d'un pays à l'autre – les pays développés étant les plus touchés.

Ainsi la cardiopathie ischémique est la principale cause de mortalité chez les hommes de plus de 45 ans et chez les femmes de plus de 65 ans dans les pays européens. La fréquence des facteurs de risque cardiovasculaire semble plus élevée chez les sujets d'origine noire africaine que chez ceux d'origine caucasienne.

Les principaux facteurs de risque cardiovasculaire sont l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le tabagisme, le diabète sucré, l'excès pondéral, l'hérédité. L'élévation de la fréquence de ces facteurs de risque cardiovasculaire dans les populations noires, est particulièrement marquée pour l'hypertension artérielle.

Des études épidémiologiques ont montré des pressions artérielles systématiquement plus élevées dans les communautés noires par rapport aux autres groupes de population. On estime ainsi que l'hypertension artérielle est l'affection cardiovasculaire la plus répandue dans les populations noires. Sa fréquence est particulièrement élevée chez les sujets noirs vivant aux Etats Unis. Elle se développe plus précocement, avec un pourcentage plus élevé de situations sévères, responsables d'un niveau élevé de complications dont deux sont majeures dans ces populations : l'accident vasculaire cérébral (AVC) et l'insuffisance rénale. Ces complications s'accompagnent de taux de mortalité plus élevés : de 80 % pour les AVC, de 50 % pour les cardiopathies et de 32 % pour les insuffisances rénales terminales par rapport à la population générale.

En Afrique noire, la fréquence de l'hypertension artérielle atteindrait 10 à 15 % de la population avec des taux élevés d'AVC et d'insuffisance rénale.

Il faut par ailleurs noter que les Américains noirs d'origine africaine ont des chiffres tensionnels plus élevés que les Africains Noirs, ce qui évoque le rôle aggravant de l'environnement sur une prédisposition ethnique.

Tout ceci vient étayer la thèse d'une particularité tant dans les manifestations que dans la fréquence et la gravité des complications de l'hypertension artérielle chez le sujet de race noire.

En outre, le SIDA est un défi majeur pour le système de santé mondial, crise extraordinaire par son caractère à la fois urgent (1^{ère} cause de mortalité d'origine virale) et par son impact social et économique à long terme. Malgré des moyens financiers croissants et une implication politique de plus en plus large, l'épidémie continue à avancer plus vite que la riposte mondiale. Aucune région du monde n'est épargnée. L'épidémie reste dynamique et change de caractère au fur et à mesure que le virus exploite de nouvelles modalités de transmission.

Les grands défis actuels sont : – Le caractère féminin de l'épidémie (50 % des personnes vivant avec le VIH). – Les jeunes de 15 à 24 ans constituent la moitié des nouvelles infections à VIH dans le monde. – 7 % seulement des personnes infectées ont accès au traitement anti rétroviral dans les pays en voie de développement. – Les programmes de prévention ne touchent que 20 % des personnes exposées au risque de transmission du virus. – La lutte contre la stigmatisation et la discrimination (90 % des malades sont dans des pays pauvres et sont hélas encore quotidiennement « mises à l'écart »). – La prise en charge correcte des 12 millions d'orphelins causés par le SIDA

En Afrique particulièrement (10 % de la population totale mondiale), l'étendue de l'affection semble encore plus critique vu : – que 25 millions de personnes sont infectées avec une diminution de 13 ans de l'espérance de vie. – l'augmentation continue des nouvelles infections (3 millions en 2003). – l'augmentation des décès (2,2 millions : 75 % des décès au plan mondial) avec une mortalité 20 fois supérieure à celle observée chez les malades des pays riches. – Au Botswana et au Swaziland particulièrement il a été noté une prévalence record de 35 % avec une espérance de vie effondrée à 35 ans. – Les sept pays de l'Afrique australe ont des taux de prévalence supérieurs à 17 % avec un impact économique majeur (diminution de 20 % du nombre de travailleurs agricoles, chute du revenu mensuel d'environ 70 %). – En Afrique centrale et orientale par contre la prévalence se chiffre de 4 à 13 %. – En Afrique de l'ouest il est noté une prévalence moindre. – De façon générale, les femmes sont très exposées (13 infectées pour 10 hommes) surtout celles jeunes (45 femmes infectées pour 10 hommes au Kenya et au Mali).

Par ailleurs, il existe à l'heure actuelle une inquiétude croissante concernant le risque de maladie coronarienne qui pourrait affecter les patients infectés par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Ce risque serait favorisé par les complications métaboliques associées à l'utilisation au long cours des antirétroviraux (ARV) ; les facteurs de risques cardiovasculaires traditionnels tels que l'hypertension, les dyslipidémies, le diabète et l'obésité tronculaire sont en effet observés avec une fréquence croissante chez les patients VIH+ sous traitement antirétroviral.

Ces facteurs peuvent être en outre associés à d'autres facteurs constitutifs tels que le sexe masculin, l'âge supérieur à 40 ans et les antécédents familiaux de maladie coronarienne. Le tabagisme et la sédentarité augmentent également le risque cardiovasculaire. Il existe peu d'arguments pour un effet athérogène direct de

l'infection VIH ou des antirétroviraux. C'est donc la multiplication des facteurs de risque (dont certains peuvent apparaître après la mise en route du traitement antirétroviral) qui accélérerait la maladie coronarienne chez les patients VIH+. Les études épidémiologiques semblent montrer un risque accru d'accidents coronariens chez les patients VIH+ ; néanmoins, seul le suivi prolongé des patients pourra répondre à cette question. Malgré ces incertitudes, il semble se dessiner à l'horizon un consensus visant à recommander d'identifier et de prendre en charge les facteurs de risques cardiovasculaires chez les patients VIH+. Il importe alors pour nous de pouvoir lancer les bases d'une plate-forme d'échanges d'expériences entre les équipes médicales qui, de par le monde, sont jour après jour confrontées aux dilemmes liés à l'hypertension artérielle et ses complications chez le sujet d'origine noire africaine mais aussi et surtout à la prise en charge des complications cardiovasculaires retrouvées au cours de l'infection à VIH.

www.congres-cardio.org

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	iii
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	v
SOMMAIRE.....	vi
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I :.....	7
ANALYSE DU MARATHON SALESIEEN DE PARAKOU	7
CHAPITRE I : LE MARATHON COMME UNE ACTION PUBLIQUE	9
Section I : L'aspect juridique et socio-politique du MSFS	9
Paragraphe 1 : L'aspect juridique	10
Paragraphe 2 : Le contexte géographique et socio-politique.....	10
Section II: Le cadre d'organisation du MSFS.....	14
Paragraphe 1 : Le processus d'organisation du MSFS	14
Paragraphe 2 : Les différents acteurs du MSFS	17
CHAPITRE II: LA STRUCTURE DES RELATIONS ET LES SYSTEMES DE POSITIONNEMENT DU MSFS	20
Section I : La dynamique relationnelle	21
Paragraphe 1 : Les relations au plan interne	21
Paragraphe 2 : les relations au plan externe	23
Section II : Le MSFS : Une action à la croisée d'une politique d'action et de la religion	25
Paragraphe 1 : Le marathon comme une politique d'action	25
Paragraphe 2 : Le marathon : une action au cœur de l'Évangile	26
PARTIE II :.....	29
MARATHON SALESIEEN DE PARAKOU : L'INDIVIDU ET LA SOCIETE.....	29
CHAPITRE I : L'IMPACT SUR L'INDIVIDU	31
Section I : Le marathon au service de la dignité de l'Homme.....	31
Paragraphe 1 : Le marathon et les comportements de l'individu.....	31

Paragraphe 2 : Ambigüité religion et événement populaire dans un contexte multiconfessionnel.....	34
Section II : Le marathon et la problématique de la santé individuelle au Bénin...	36
Paragraphe 1 : Etats des lieux	36
Paragraphe 2 : Le marathon à la fois « vaccin et sérum ».....	37
CHAPITRE II : LE MARATHON ET LA SOCIETE	41
Section I : La politique culturelle	41
Paragraphe 1 : Le rôle d'inter culturalité	41
Paragraphe 2 : Le rôle d'intégration des personnes écartées	42
Section II : L'impact économique et financier	44
Paragraphe 1 : Le MSFS : facteur économique.....	44
Paragraphe 2 : Le MSFS : un atout de développement	45
CONCLUSION.....	46
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	50
ANNEXES	52